

MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA
RECONCILIATION NATIONALE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



**STRATEGIE NATIONALE DE LA COHESION
SOCIALE AU BURKINA FASO
2021-2025**

Avril 2022

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
1.1. ANALYSE DU CONTEXTE	3
1.1.1. Contexte politique	3
1.1.2. Contexte sociologique et culturel	5
1.1.3. Contexte démographique et social.....	6
1.1.4. Contexte sécuritaire	8
1.1.5. Contexte économique.....	9
1.1.6. Contexte de Justice et des droits humains	11
1.1.7. Contexte diplomatique sous régional et international	12
1.2. Délimitation du champ de la cohésion sociale.....	12
1.3. Cadre institutionnel et organisationnel.....	13
1.3.1. Les acteurs étatiques	13
1.3.2. Les acteurs non étatiques.....	18
1.4 cadre juridique	20
1.4.1 Cadre juridique international	20
1.4.2 Cadre juridique régional et sous-régional.....	21
1.4.3 Cadre juridique national.....	22
1.5 Analyse des ressources	23
1.5.1 Ressources humaines.....	23
1.5.2 Ressources matérielles	24
1.5.3 Ressources financières	25
1.6 Analyse des politiques et stratégies antérieures et en cours.....	25
1.7 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces	32
1.7.1 Au niveau institutionnel	32
1.7.2 Au niveau organisationnel	36
1.7.3 Au niveau juridique	38
1.7.4 Au niveau des ressources	39
1.8 Grands défis à relever.....	40
Partie II : Eléments de la stratégie.....	42
2.1. Les fondements.....	42
2.1.1. Au niveau international et régional.....	42

2.1.2. Au niveau national	42
2.2. Vision.....	43
2.3. Principes directeurs	44
2.4. Orientations stratégiques	45
2.4.1.Objectif global et impacts attendus	45
2.4.2. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus	45
2.4.2.1.Axe stratégique 1 : Amélioration de la Prévention et la gestion des conflits..	46
2.4.2.2. Axe stratégique 2 : Atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent	47
2.4.2.3. Axe stratégique 3 :Renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion	49
2.4.2.4. Axe stratégique 4 : Renforcement de la coordination et des capacités des structures et des acteurs intervenant dans le domaine.....	51
2.4.5. Axe stratégique 5 : Pilotage de la stratégie	52
Partie III : Dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation	55
3.1. Mécanismes de mise en œuvre	55
3.1.1. Instruments de mise en œuvre	55
3.1.1.1. Plan d'actions triennal glissant.....	55
3.1.1.2. Plan de communication.....	55
3.1.2. Acteurs de mise en œuvre de la SNCS.....	55
3.1.2.1. Les acteurs étatiques.....	55
3.1.2.2. Les acteurs non étatiques.....	56
3.2. Dispositif du suivi et d'évaluation	57
3.2.1. Organes du suivi et d'évaluation	57
3.2.1.1. Comité de pilotage	57
3.2.1.2. Secrétariat technique.....	57
3.2.2. Instances de suivi-évaluation.....	57
3.2.2.1. Les sessions du comité de pilotage.....	57
3.2.2.2. Les Cadres de Concertation au niveau local.....	58
3.2.4. Outils de suivi- évaluation.....	58
3.2.4. Mécanismes de suivi- évaluation	58
3.3. Mécanisme de financement	58
Partie IV. Analyse et gestion des risques	58

4.1. Analyse des risques.....	59
4.2 Gestion des risques	61
ANNEXE	i
Annexe 1 : Cadre logique	i
Annexe 2 : Cadre de mesure de rendement	xiii

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMBF	: Association des municipalités du Burkina Faso
ARBF	: Association des régions du Burkina Faso
CARFO	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CECI	: Centre d'étude et de coopération internationale
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CES	: Conseil économique et social
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CSBE	: Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur
CSCTC	: Conseil supérieur de la chefferie traditionnelle et coutumière
CSNU	: Coordination du système des Nations-Unies
DEPAC	: Décentralisation et participation citoyenne
DGPCS	: Direction générale de la Promotion de la cohésion sociale
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCDS	: Haut conseil du dialogue social
HCR	: Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés
HCRUN	: Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale
MAEC	: Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
MATD	: Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MATDC	: Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
ONAFAR	: Observatoire national des faits religieux
ONAPREGECC	: Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONG/AD	: Organisation non gouvernementale/Association de développement
OSC	: Organisation de la société civile
P4P	: Programme partenariat pour la paix
PDDC	: Programme décentralisation et développement communal
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTF	: Partenaires techniques et financiers

- UEMOA** : Union économique et monétaire ouest-africaine
- UNICEF** : Organisation des Nations-Unies pour l'enfance
- USAID** : Agence internationale des Etats-Unis pour le développement

AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso fait face depuis quelques années à une crise multidimensionnelle qui a été exacerbée par des attaques terroristes et la montée de l'extrémisme violent. Cette situation a favorisé l'intolérance, la haine, la division et la défiance de l'autorité de l'État. L'examen de ces questions par le Gouvernement en collaboration avec les leaders communautaires, religieux, les Organisations de la Société Civile et les Organismes internationaux, a fait ressortir la détérioration du tissu social qui amenuise notre vivre-ensemble, la cohésion sociale et la paix.

Ainsi, la culture de l'intérêt individuel au détriment de la solidarité suscite des antagonismes intra et inter communautaires qui affectent notre vivre-ensemble, avec pour corollaire la peur de l'autre, de l'inconnu et de nos différences.

Les attaques terroristes et la montée de l'extrémisme violent ont aussi engendré dans notre pays beaucoup de pertes en vies humaines et de nombreux blessés ainsi que des déplacements massifs de populations, avec pour conséquences la détérioration du tissu social et des principes fondamentaux de notre traditionnel vivre-ensemble

Pour mener une politique de promotion de la cohésion sociale très efficace et proactive, il convenait de s'assurer de l'implication de tous les acteurs étatiques et non étatiques, que les actions s'inscrivent dans la durée, intègrent un dispositif d'évaluation, et aient de réels impacts sur le terrain.

Dans cette dynamique, Son Excellence Monsieur le Président du Faso, a instruit le Ministère en charge de l'administration du territoire et celui en charge de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale d'élaborer une Stratégie Nationale de la Cohésion Sociale (SNCS) pour la période 2021-2025 en vue de prendre en compte tous les aspects du contexte national influant sur la cohésion sociale dans notre pays, de définir et de mettre en œuvre, en collaboration avec les parties prenantes, des actions visant à aborder les facteurs de division et de renforcer les facteurs de cohésion.

Aussi, la présente stratégie a-t-elle l'ambition de mettre en place et de doter toutes les parties prenantes (autorités, partenaires techniques et financiers, société civile), d'un cadre de référence national, cohérent, inclusif, fédérateur, qui harmonise les différentes interventions en matière de cohésion sociale.

Le processus d'élaboration ayant mis à contribution tous les acteurs disponibles, il convient de saluer la synergie développée qui a permis de parvenir au résultat attendu.

Je réitère les remerciements du Gouvernement à l'ensemble des acteurs notamment les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, les

partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie, pour leurs multiples apports et pour leur engagement renouvelé à accompagner sa mise en œuvre.

Ministre d'État auprès du Président du Faso, chargé de
la Cohésion sociale et de la Réconciliation Nationale

Yéro BOLY

RESUME

Le Burkina Faso, jadis considéré comme un havre de paix et de stabilité, fait face à une crise multidimensionnelle marquée par un échec de la construction de l'Etat-nation depuis la décolonisation. Cette situation de fragilité a été exacerbée par des attaques terroristes et la montée de l'extrémisme violent ces dernières années dus à certains facteurs tels que l'intolérance, la haine, la division et la défiance de l'autorité de l'État. Dans ce contexte, la construction de la paix et la nécessité de promouvoir le vivre ensemble en harmonie sont plus que jamais indispensables.

Prenant la pleine mesure de la situation et pour afficher une volonté politique forte de résoudre le problème, Son Excellence Monsieur le Président du Faso a élargi les attributions du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) en à lui conférant la mission de la conception et la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale(décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement) et en nommant un ministre délégué chargé de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale.

Dans cette dynamique, l'arrêté n° 2020-0173/MATDC/DGPCS portant création, attributions composition et fonctionnement d'un comité national chargé de l'élaboration de la stratégie nationale de la cohésion sociale (SNCS) a été pris le 22 mai 2020 et un consultant a été également recruté pour appuyer techniquement ledit processus.

Le processus engagé a été régi par une approche participative et multi acteurs et itérative et est structurée en cinq points : (i) l'analyse diagnostique ; (ii) les éléments de base de la stratégie ; (iii) les dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; (iv) l'analyse et la gestion des risques.

La présente stratégie de cohésion sociale du Burkina Faso comprend un rapport diagnostic sous-tendue par une analyse des données documentaires et de terrain qui situe le contexte de cette thématique sur divers plans. Ensuite, elle repère et circonscrit le champ d'application, le cadre institutionnel et organisationnel, en précise les acteurs étatiques et non étatiques, puis analyse les ressources disponibles aux niveaux humain, matériel et financier. Elle passe également en revue les politiques passées et en cours sur le sujet et en relève les acquis et les insuffisances, les obstacles et les menaces rencontrés, mais aussi les opportunités et les potentialités.

Cette analyse diagnostique a permis d'identifier **cinq (05) grands défis** en matière de renforcement de la cohésion sociale auxquels le pays doit faire face :

- l'amélioration de la prévention et la réduction des conflits, l'élimination des attaques terroristes, des cas d'extrémisme violent, la résolution des conflits et la sécurisation des populations ;
- le renforcement du processus démocratique ;

- le renforcement de l'autorité de l'Etat par la lutte contre l'incivisme ;
- le renforcement de la coordination et du pilotage des actions de promotion de la cohésion sociale ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures et des acteurs en charge de la promotion de la cohésion sociale.

Ces défis majeurs seront relevés par des orientations stratégiques qui tirent **leurs fondements** des référentiels de portée internationale et nationale. **La vision** consensuelle voulue de la cohésion sociale à l'horizon 2025 se décline comme suit : **« Un Burkina Faso uni, solidaire et prospère où tous les fils et filles travaillent à promouvoir et consolider la cohésion sociale et l'unité nationale pour un développement durable »**. Celle-ci traduit les aspirations profondes des filles et fils du pays à vivre-ensemble de façon harmonieuse et paisible.

L'atteinte de cette vision nécessite un processus inclusif et participatif soutenu par un engagement fort de toutes les parties prenantes et basée sur **des principes directeurs**.

Les orientations stratégiques du document prennent en compte **l'objectif global** qui est de **« renforcer la cohésion sociale »** qui sera mesuré à travers des **impacts** et des indicateurs d'impact proposés à cet effet.

Pour la mise en œuvre de la SNCS, **cinq (05) axes stratégiques** sont définis. Il s'agit de : (i) *l'amélioration de la prévention et la gestion des conflits ; (ii) l'atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent ; (iii) le renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion ; (iv) le renforcement de la coordination et des capacités des structures et des acteurs intervenant dans le domaine ; (v) le pilotage de la stratégie.*

La programmation budgétaire et les données sur **les sources de financement** sont prévues ainsi que **les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation** à travers un « plan triennal glissant ». Le coût global du plan d'actions 2021-2023 de la SNCS est estimé à **10 010 703 000 FCFA**.

Des risques qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions de la stratégie sont identifiés et des mesures d'atténuation sont proposées.

INTRODUCTION

La stratégie nationale de la cohésion sociale a été voulue et élaborée par le gouvernement du Burkina Faso, pour servir de référentiel à sa démarche de promotion du vivre harmonieux des différentes composantes la nation.

Le besoin d'élaborer cette stratégie est devenu pressent, pour deux raisons.

D'abord, on assiste depuis des décennies à un effritement progressif de la cohésion sociale, sous l'effet de facteurs très divers, qui touchent aussi bien de la sociologie, que de l'économie, de l'histoire et de la politique.

Ensuite, l'avènement du terrorisme et ses manifestations très brutales depuis bientôt une décennie, a grandement contribué à saper les fondements du vivre ensemble.

Prenant la pleine mesure de la situation et pour afficher une volonté politique forte de résoudre le problème, Son Excellence Monsieur le Président du Faso a élargi les attributions du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) en à lui conférant la mission de la conception et la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale(décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement) et en nommant un ministre délégué chargé de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale.

L'élaboration de la Stratégie nationale de cohésion sociale a donc bénéficié de l'implication forte et de la conjugaison des efforts de deux départements ministériels : le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), et le Ministère de la Cohésion Sociale et de la Réconciliation Nationale (MCSRN).

Le processus d'élaboration de la stratégie a été conçu et appliqué, avec le souci permanent de disposer, in fine, d'une politique de promotion de la cohésion sociale très efficace, proactive et inclusive. Il se distingue par l'implication de tous les acteurs et la prise en compte de toutes les expériences réalisées en la matière, cohérente au regard des différentes approches et s'inscrivant dans la durée. Il a reposé d'une part sur l'action conjointe de deux organes administratifs à savoir un comité de pilotage et un comité technique de rédaction et d'autre part, sur l'appui technique d'un consultant.

Le processus d'élaboration de la SNCS comporte les étapes ci-après :

- la mise en place d'un comité de rédaction et d'un comité de suivi national ;
- la formation des membres du comité d'élaboration de la ;
- l'élaboration et validation des outils de collecte des données ;
- la collecte, le traitement et l'analyse des informations collectées dans les treize (13) régions ainsi que la recherche documentaire ;
- la tenue d'ateliers techniques d'élaboration ;

- la validation au cours d'un atelier national ;
- l'examen du document par la commission nationale de planification du développement et la prise en compte des amendements de CNPD ;
- l'adoption du document en Conseil des Ministres.

Le document produit a pris en compte tous les aspects du contexte national influant sur la cohésion sociale et a élaboré une stratégie opérationnelle, proactive, inclusive et cohérente, assortie d'un plan d'actions et de son budget, en collaboration active avec les parties prenantes de la thématique.

La présentation du document épouse l'architecture prévue par le guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles

Le plan de présentation aborde successivement :

- I : l'analyse diagnostique ;
- II : les éléments de la stratégie ;
- III : les dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- IV : l'analyse et la gestion des risques.

Partie I : ANALYSE DIAGNOSTIQUE

1.1. ANALYSE DU CONTEXTE

1.1.1. Contexte politique

La stratégie nationale de cohésion sociale s'élabore dans un contexte politique qui reste marqué par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, et dans lequel les acteurs de la vie nationale tentent de construire un nouvel ordre démocratique.

Evènement politique majeur de ces dernières années au Burkina, l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, a entraîné la chute d'un régime vieux de près de trois décennies, qui avait, par sa mauvaise gouvernance, cristallisé sur lui le rejet de pans entiers de la population.

Expression d'une forte volonté de changement, portée par des aspirations multiples à un lendemain meilleur, cette insurrection populaire s'inscrit dans une dynamique historique amorcée depuis l'indépendance du pays en 1960, et qui a vu se succéder plusieurs types de régimes politiques, et des périodes de relative stabilité et des moments de turbulence.

De 1960 à nos jours, le Burkina Faso a été le théâtre de :

- Quartes républiques constitutionnelles : 1960-1966 ; 1971-1974 ; 1978-1980 ; 1991-2014 ; 2015- à nos jours
- Deux soulèvements populaires : 1966 et 2014
- Régimes d'exception : 1966-1971 ; 1974- 1978 ; 1980-1982 ; 1982-1983 ; 1983-1987 ; 1987-1991 ;
- Une transition post insurrectionnelle : 2014-2015

Les dynamiques qui ont engendré ou prévalu lors de ces différentes phases ou évènements, et les alternances entre états de droit et états d'exception ont laissé des traces profondes dans la culture politique du pays, mais expliquent largement la détérioration progressive de la cohésion sociale. C'est sur un pan de l'histoire du pays que se sont produits les évènements et évolutions, qui ont sapé la cohésion sociale et dictent aujourd'hui la nécessité d'écrire la stratégie. Le contexte post insurrectionnel.

Point culminant de la fermentation des colères qui traversaient la société burkinabé depuis des décennies, l'insurrection populaire de 2014, et la transition politique qui s'en est suivie, ont débouché sur l'organisation d'élections transparentes et paisibles pour le retour à une vie constitutionnelle normale en 2015.

Le contexte politique né de l'insurrection est indéniablement un nouveau contexte politique. Il se caractérise par une forte aspiration au changement, la jouissance pleine de la liberté retrouvée, la volonté farouche de conquête de nouveaux espaces de libertés et un renouveau du pluralisme politique.

On dénombre aujourd'hui 208¹ partis et formations politiques dont 10 formations politiques .105 partis politiques qui ont choisi de s'affilier à la majorité présidentielle dans le cadre l'Alliance des Partis de la Majorité Présidentielle (APMP) et 40 partis politiques qui ont rejoint l'opposition, dans le cadre animé par le Chef de File de l'Opposition Politique (CFOP).

Dans le souci d'éviter les tensions politiques, et afin d'aboutir à des décisions consensuelles autour des grandes questions touchant à la vie de la nation, le Président du Faso, son Excellence Roch Marc Christian Kaboré a instauré en 2019 un Dialogue Politique, qui regroupe les partis de la majorité et ceux de l'opposition. Ce dialogue a permis de faire d'importantes réformes politiques et de tenir les élections présidentielles et législatives de 2020 dans un contexte apaisé.

Au lendemain des élections de Novembre 2020, on a assisté à une recomposition du paysage politique, marquée par le renforcement du bloc majoritaire, avec le ralliement au parti au pouvoir, de formations politiques qui appartenaient à l'opposition. Cet élargissement de la majorité offre au gouvernement un socle politique plus large pour mener son action.

S'il faut se réjouir de l'évolution constatée sur le plan politique, il faut s'inquiéter du nouvel état d'esprit frondeur qui s'est installé après l'insurrection.

En recouvrant la liberté qui leur fut longtemps confisquée, les burkinabé sont devenus très exigeants vis-à-vis de leurs gouvernants. Les protestations et les revendications fleurissent, parfois de manière exagérée. Libéré de la peur, les citoyens n'acceptent plus l'autorité de l'état. L'incivisme s'est introduit dans les comportements, surtout ceux de la jeunesse. Le gouvernement est confronté depuis 2016 à une fronde sociale sans précédent, caractérisée par des grèves et des mouvements d'humeur récurrents dans les administrations publiques et dans le secteur privé. Les populations revendiquent ouvertement et parfois violemment leurs droits d'accès aux services sociaux, aux infrastructures etc.. Face à ce qu'ils considèrent comme l'inefficacité de la justice, des citoyens n'hésitent pas à se faire justice eux-mêmes, avec des conséquences très dramatiques.

Un autre fait important du contexte politique dans lequel s'élabore la stratégie nationale de la cohésion sociale, c'est la nouvelle démarche de réconciliation nationale initiée par SEM le Président du Faso. Cette démarche est la troisième du genre dans le pays. Elle survient longtemps après une première tentative qui avait abouti à l'organisation d'une journée nationale de pardon en 2001. Elle fait suite aussi à la création, par le régime de la transition, d'une Commission de la réconciliation nationale et des réformes (CRNR) en 2015, qui s'est muée en Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN) dont le mandat vient de s'achever.

¹ Direction Générale des Libertés publiques et des Affaires politiques, aout 2021.

C'est pour réussir cette nouvelle réconciliation, que le Président du Faso a créé le ministère de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale, mentionné plus haut, avec entre autres pour mission, la rédaction d'une stratégie nationale de réconciliation, dont le lien avec la stratégie nationale de la cohésion sociale relève de l'évidence.

1.1.2. Contexte sociologique et culturel

Héritière d'une histoire millénaire, le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest qui a été longtemps reconnu comme pays de paix et de stabilité dans la sous-région.

Le pays compte une soixantaine d'ethnies d'importance démographique inégale. Elles n'occupent pas toujours des aires géographiques précises et sont régies par des systèmes politiques différents. Les trois (03) langues les plus parlées sont : le mooré, le jula et le fulfuldé. Plusieurs religions sont pratiquées, dont l'Et les principales religions sont : l'islam, le christianisme et les religions traditionnelles.

Les populations du Burkina Faso ont toujours montré une farouche détermination à construire une nation vraiment intégrée, mais les allées de l'histoire ne leurs ont pas toujours facilité la tâche.

Sous la colonisation, le pays, alors en construction, a connu un choc exogène violent, suite à la décision du colonisateur de le supprimer en 1932 pour cause de non rentabilité, et de le répartir entre trois de ses voisins : le Niger, le Mali (Soudan à l'époque) et la Cote d'Ivoire. Il a fallu attendre 1947 pour que la colonie de Haute Volta soit reconstituée, et que des peuplades, qui avaient été divisées au moment même où elle commençait à se connaître, fasse de nouveau l'apprentissage de la vie en commun.

La construction nationale entreprise alors connu un tournant décisif avec l'accès à l'indépendance, et s'est poursuivi de concert avec le défi de construction d'un état moderne.

Au lendemain des indépendances, le Burkina a résolument voulu faire de sa diversité ethnique une richesse et un puissant levier de sa construction nationale.

De fait, la mosaïque de groupes socio-ethniques du pays est un indicateur d'une riche variété de traditions et de culture, qui comportaient et qui comportent encore aujourd'hui des atouts certains et des valeurs socio-culturelles positives.

Cette richesse a été longtemps illustrés par la cohabitons paisible entre les ethnies, et le développement des migrations internes, qui ont favorisé un brassage des populations.

Cette co existence pacifique entre ethnies s'est longtemps appuyé sur les valeurs transversales communes à tous les groupes ethniques, et qui constituent d'une certaine manière la marque distinctive de l'homme burkinabé : l'esprit

communautaire basé sur la primauté du groupe et de la famille sur l'individu, le respect de la vie, la solidarité, les échanges et le principe de réciprocité qui cimentaient la vie sociale et assuraient une intégration des individus dans la société, l'intégrité, le courage, le travail, la générosité, la modestie, etc...

La cohabitation paisible a aussi été favorisée par certaines de ces valeurs qui sont des antidotes naturels aux conflits. C'est le cas, par exemple, de la parenté à plaisanterie.

Enfin, l'influence des autorités religieuses et coutumières dans la préservation du vivre-ensemble a été et est primordiale.

Les sociétés burkinabés sont régies par diverses formes d'organisations socio politiques dites traditionnelles ou coutumières qui, lorsqu'elles fonctionnent correctement, assurent une gestion harmonieuse des communautés.

Les religions cohabitaient de manière harmonieuse, dans le respect mutuel et dans la tolérance. Elles imprégnaient aussi bien les relations entre familles que les relations à l'intérieur des familles, dont les membres cultivaient sans problème aucunes différences croyances religieuses.

Cette belle architecture ancestrale est malheureusement en crise sous tous les aspects. La diversité ethnique et religieuse, qui était une richesse, devient de plus en plus une source de problèmes. Les valeurs qui semblaient naturelles, et dont le respect a longtemps apporté la quiétude, sont maintenant bousculées par des visions et des comportements nouveaux, qui mettent à très mal, le vivre ensemble.

1.1.3. Contexte démographique et social

La population burkinabè était estimée à 20.487.979 en 2019 selon les données préliminaires du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2020). Cette population, dont 45,3% à moins de 15 ans, et dont plus de 77,9% a moins de 35 ans, connaît une croissance rapide. En effet, son taux de croissance annuel moyen est passé de 2,4% en 1960 à 3,1% en 2006 et à 2,8% en 2019. D'ici 2025, les perspectives démographiques montrent que la population serait en augmentation de 40% par rapport aux données issues du RGPH. Cette croissance démographique est la résultante d'une baisse progressive de la mortalité et du maintien d'un niveau de fécondité encore élevé.

La jeunesse de la population et sa croissance rapide, entraînent une demande sociale très forte et des difficultés réelles pour l'état à satisfaire les besoins d'éducation, de santé, d'emploi, etc...

Malgré les efforts consentis sur le plan de l'éducation, il faut noter que les indicateurs liés à l'offre éducative demeurent relativement faibles. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 86,1% en 2015-2016 à 88,8% en 2018-2019 et à 86,6% en 2019-2020 (DGESS/MENA/PLN, <http://www.dgessmena.com/>).

Au secondaire, le taux brut de scolarisation est passé de 17,6% en 2017/2018 à 21,6% en 2018/2019 et à 21,9% en 2019-2020(DGESS/MENA/PLN, <http://www.dgessmena.com/>). Ce taux demeure très faible, bien qu'il ait enregistré de légères évolutions.

Le ratio étudiants/enseignant dans les établissements supérieurs publics en 2018/2019 est de 140 étudiants pour un enseignant. Il s'est dégradé de dix (10) points par rapport à 2017/2018. Ce ratio est largement supérieur à la norme de l'UNESCO (25 étudiants pour un enseignant).

La situation de l'alphabétisation n'est guère satisfaisante. Elle ne touche que 34,5% de la population totale d'après les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC2) réalisée en 2014, contre 59% enregistré en Afrique subsaharienne. Elle est essentiellement basée sur les langues nationales (mooré, jula et fulfulde, ...).

La situation de l'emploi, surtout celui des jeunes, n'est pas reluisante. Plus de 80%² des burkinabé sont occupés dans le secteur primaire. Cela s'explique en partie par le fait qu'une très forte proportion de la population active, composée en majorité de jeunes, vit en milieu rural et est exclusivement occupée dans le secteur primaire (96% de la population). Etant donné le faible niveau du capital humain et la vétusté des moyens de production, l'emploi dans le secteur primaire se caractérise par sa faible productivité et le niveau de rémunération relativement faible, ce qui se traduit par un fort taux de travailleurs pauvres dans le secteur (49%) ; toute chose qui constitue des facteurs incitatifs à l'enrôlement des jeunes aux groupes terroristes et une menace à la cohésion sociale.

La pression démographique entraîne également des tensions sociales liées notamment aux conflits fonciers, agriculteurs-éleveurs. De même, les mouvements des populations des campagnes vers les villes provoquent des conflits autour de l'utilisation et la gestion des espaces urbains.

Dans les zones urbaines, la forte pression démographique et la jeunesse de la population favorisent les revendications sociales intempestives, et les comportements inciviques.

Soumise à des influences culturelles étrangères, en manque de repères, la jeunesse tombe facilement dans la contestation stérile de l'autorité de l'état et dans les comportements déviants.

En dépit des efforts fournis par le nouveau Haut Conseil du dialogue social mis en place par SEM le Président du faso, le climat social reste constamment lourd. Il est entretenu par une incompréhension constante entre le pouvoir public s et les syndicats, dont certains ont délibérément adopté une posture de lutte de classe qui laisse peu de place au compromis.

² Direction Générale de la Promotion de l'Emploi, 2014

Au total, les dynamiques qui touchent le contexte démographique et social dans lequel s'élabore la stratégie nationale de cohésion sociale, fournissent elles-mêmes la justification et le besoin urgent d'une telle stratégie.

1.1.4. Contexte sécuritaire

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique occidentale. Il est entouré par le Mali au nord et à l'ouest, par le Niger au nord-est, au sud-est par le Bénin et au sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Cette position géographique, visiblement très stratégique pour impulser le développement, le rend aussi vulnérable sur le plan sécuritaire au regard de la porosité de ses frontières, occasionnant la circulation incontrôlée de personnes, de groupes et de trafics de tout genre.

Ces cinq dernières années, le Burkina Faso est en proie à des attaques terroristes de plus en plus fréquentes et meurtrières. En effet, la situation sécuritaire est marquée depuis 2016 par des attaques de groupes armés, des enlèvements, des assassinats et des menaces de mort de leaders d'opinion, la fermeture de nombreux services publics (écoles, centre de santé, etc.), provoquant un déplacement massif de populations des zones affectées vers des centres urbains et un accroissement des tensions communautaires parfois instrumentalisées par les groupes armés terroristes (GAT).

Si au départ la région du Sahel, frontalière avec le Mali, était la seule affectée par cette crise, progressivement d'autres régions du pays ont été touchées.

Cette situation qui est particulièrement préoccupante dans six (06) régions à savoir le Sahel, le Nord, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre-Est et l'Est, a exacerbé l'insécurité multidimensionnelle (personnelle, économique, politique, sociale, environnementale, sanitaire, etc.) des populations et affecté leur vivre-ensemble à travers la stigmatisation de plus en plus visible et grandissante de certains groupes ethniques confondus à tort ou à raison aux groupes terroristes.

Par ailleurs, la crise sécuritaire a entraîné la fermeture de nombreux établissements scolaires (près de 608 écoles de préscolaires, du primaire et du post primaire) affectant 73 839 élèves et 3272 enseignants³. Cela a exposé davantage certains groupes spécifiques notamment les enfants issues de familles pauvres qui sont susceptibles d'être exclus du système scolaire.

Au niveau de la santé, les attaques ont contribué à annihiler les quelques performances enregistrées ces dernières années et freiner l'accès aux services de santé de groupes vulnérables. En effet, selon l'Organisme Humanitaire International « OCHA », elles ont entraîné la fermeture de 135 centres de santé, 140 centres de santé fermés à minima privant 2, 5 millions de personnes d'accès au

³ ST-ESU, rapport du 12 février 2021

soins⁴ notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants et surtout les populations des zones rurales concernées frappées par le phénomène d'insécurité.

À cela s'ajoute un déplacement massif des populations des zones à fort défi sécuritaire. A la date du 31 août 2021, le nombre de déplacés internes était estimé à 1,4 millions personnes selon le SP/CONASUR. De plus, environ 3,5 millions de personnes sont en situation de précarité, parmi lesquelles 1,3 millions ont des besoins de survie et 2,9 millions en situation d'insécurité alimentaire⁵.

Les conséquences du terrorisme sur la cohésion sociale sont dévastatrices :

-les combattants qui opèrent dans les rangs des groupes terroristes sont des burkinabé, qui ont donc choisi de s'attaquer à leurs communautés et à la nation.

- a la faveur du terrorisme, certains groupes ethniques sont ou se sentent indexés de connivence avec les terroristes, par le reste de la nation

- le terrorisme a entraîné une communautarisation de la sécurité, et favorisé l'éclosion de divers groupes armés dont la cohabitation entre eux et avec les populations est problématique.

- les rapports entre certaines populations et les forces de défense et de sécurité se sont détériorées, sur fond d'accusations de bavures ou d'atteintes aux droits humains.

Au total le contexte sécuritaire a entraîné une très forte dégradation de la cohésion sociale. Les paramètres de cette crise sécuritaire dictent une part importante de la composition de cette stratégie.

1.1.5. Contexte économique⁶

Le contexte économique mondial⁷ dans lequel s'élabore la stratégie nationale de cohésion sociale, est profondément marqué par une récession en 2020 du fait des effets de la pandémie de la COVID-19, laquelle récession fut précédée par un ralentissement notable pendant les quatre années précédentes.

Au plan mondial, les mesures de confinement prises à grande échelle d'avril 2020, la résurgence de la maladie au cours du quatrième trimestre de la même année et l'apparition de nouvelles variantes du virus occasionnant des effets de contagion plus importants, ont eu des effets négatifs sur la croissance du PIB mondial qui s'est contracté en 2020 de 3,5%. Les années précédentes, la croissance était déjà faible ; 2,8% en 2019, 3,6% en 2018 et 3,7% en 2017.

Dans la zone euro, à laquelle la zone ouest Afrique est très liée, le rythme de croissance de l'activité économique a décliné ces dernières années, passant de -

⁴ OCHA, rapport en date 13 mars 2020

⁵ SP/CONASUR, rapport du 31 août 2021

⁶ Rapport de suivi des indicateurs de l'économie et du développement (DGEP), septembre 2020

⁷ FMI, Perspectives de l'économie mondiale (PEM), octobre 2020.

2,4% en 2017 à 1,8% en 2018. La pandémie à Covid 19 a eu pour conséquence de faire plonger la croissance économique de la zone à -7,2% en 2020 contre une progression de +1,3% en 2019.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique s'est contractée en 2020 avec un taux de croissance économique affiché à -2,6% contre +3,2% en 2019, 3,0% en 2018 et 2,8% en 2017.

Dans l'UEMOA, zone économique et monétaire dont le Burkina est membre, les pays ont été durement éprouvés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de la COVID-19. Pour l'année 2020, le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 0,9% contre 5,7% en 2019, 6,6% en 2018 et 2017.

Au regard des relations économiques et commerciales que le Burkina Faso entretient avec ces zones économiques, il convient de s'interroger sur l'impact de ces régressions sur l'économie nationale.

Deux facteurs importants impactent actuellement l'économie du Burkina :

- La pandémie de la Covid 19
- la persistance des attaques terroristes, qui entraînent un déplacement interne massif des populations.

Une étude d'impact socioéconomique de la Covid-19 au Burkina Faso réalisée en mars 2021 par le gouvernement burkinabè avec l'appui technique et financier du PNUD a révélé que la pandémie a eu un effet négatif relativement important sur l'activité économique notamment en 2020. Dans l'ensemble, la croissance économique a été affectée négativement. De manière spécifique, les sous-secteurs les plus impactés sont la santé, l'éducation, la culture, le tourisme et le transport.

L'activité économique a enregistré une croissance de 2,5% en 2020 contre 5,7% en 2019, 6,8% en 2018 et 6,3% en 2017. La croissance en 2020 a été imprimée principalement par les secteurs secondaire (+7,7%) et primaire (+5,7%), le secteur tertiaire ayant connu une récession (-2,5%).

La part du secteur primaire à la formation du PIB en 2020 serait de 20,9% contre 22,2% en 2019, 27,8% en 2018, 28,3% en 2017. Celle du secteur secondaire se situerait à 26,9% en 2020 contre 23,7% en 2019, 18,2% en 2018 et 18,5% en 2017. La contribution du secteur tertiaire (y compris impôt et taxes) à la formation du PIB en 2020 serait quant à elle de 52,4% contre 54,1% en 2019, 54% en 2018 et 53,1% en 2017.

On remarque que le secteur tertiaire contribue à plus de 50% à la formation du PIB, mais en termes d'emplois, il occupe 15% de la population et se positionne derrière le secteur primaire qui occupe 80% de la population et le secteur secondaire qui

occupe la dernière place avec 5% de la population⁸. C'est ce qui explique en partie le niveau élevé de la pauvreté de la population soit 40,1%⁹ et un faible niveau d'espérance de vie soit 61,8%¹⁰ car le secteur primaire au Burkina Faso se caractérise par sa faible productivité et le niveau de rémunération relativement faible, d'où un fort taux de travailleurs pauvres dans le secteur (49%).

A fin décembre 2020, l'inflation en moyenne annuelle s'est affichée à 1,9% contre -3,2% en 2019 et 2,0%, en 2018. L'augmentation importante du niveau général des prix à la consommation en 2020 est essentiellement expliquée par les conséquences de la pandémie de la COVID-19 ayant contribué à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement.

Au niveau des finances publiques, les recettes fiscales ont subi négativement l'impact de la pandémie, ce qui réduit les capacités de l'Etat à financer les secteurs économiques et sociaux. L'impact relativement élevé et son étendue sur les secteurs socio-économiques sont favorisés notamment par la forte dépendance de l'économie nationale à l'égard du reste du monde, le faible niveau de transformation de l'économie, la faible mobilisation des recettes internes et surtout l'insécurité grandissante de ces dernières années provoquant un déplacement massif de la population déjà vulnérable.

Ces difficultés économiques conjuguées à la croissance démographique de 3,1% par an, avec des besoins de plus en plus croissants de la population, entraînent souvent des tensions entre les dirigeants, les leaders politiques et les populations. Cela menace la paix sociale et impacte négativement le vivre-ensemble des burkinabè.

1.1.6. Contexte de Justice et des droits humains

La Constitution burkinabè garantit aux citoyens un ensemble de droits, de libertés et de devoirs fondamentaux dont la défense passe par la justice qui a pour mission principale de réguler les rapports sociaux conflictuels afin de faire régner la paix sociale. Malgré l'existence d'un cadre juridique protecteur des droits fondamentaux de la personne, la grande majorité de la population burkinabè reste sous le poids de l'ignorance du fait de l'inadaptation des canaux de publication de ces textes et l'absence de leurs traductions dans les langues nationales, toute chose qui entrave l'exercice du droit de recours à la justice. A cela s'ajoute la crise de confiance entre le justiciable et la justice perçue comme une institution qui protège les riches au détriment des pauvres. En plus, la justice n'est pas toujours adaptée aux réalités socio-culturelles du fait que la grande majorité de la population burkinabè reste sous le poids des coutumes et traditions. Ainsi, malgré les

⁸ Rapport de la Direction Générale de la Promotion de l'Emploi, 2014.

⁹ INSD, 2020.

¹⁰ INSD, 2018.

nombreuses violations ou atteintes aux droits humains dont elles sont parfois victimes, les populations sont souvent réticentes à s'adresser à la justice étatique et font plus recours à la justice privée pour le règlement des différends sociaux. Aussi, certaines décisions de justice font l'objet de contestations par celles-ci et leur mise en œuvre mettent à mal la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

De ce fait, la promotion d'une justice crédible, indépendante et accessible à tous les citoyens est un socle infailible à l'enracinement de la cohésion sociale.

1.1.7. Contexte diplomatique sous régional et international

Au plan régional et international, le Burkina Faso est membre de plusieurs organisations qui œuvrent pour l'intégration des peuples telles la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Il est par ailleurs membre de la Force conjointe lancée en 2017 par les Etats du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) pour contrer l'expansion des groupes armés extrémistes dans la sous-région.

Les partenaires au développement du Burkina, qu'ils soient bilatéraux, multilatéraux ou non gouvernementaux sont largement sensibilisés à la problématique de la cohésion sociale dans le pays.

L'écriture de la stratégie nationale de cohésion sociale a bénéficié du soutien fort de l'Union Européenne et du système des Nations unies.

De nombreuses initiatives de promotion de la cohésion sociale se déroulent sur le terrain, et sont surtout le fait d'organisations non gouvernementales appuyées par les partenaires au développement.

1.2. Délimitation du champ de la cohésion sociale

La mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de cohésion sociale a été matérialisée, au début du processus, par la création au sein du MATDC de la DGPCS.

Pour mener à bien sa mission, la DGPCS a organisé un atelier technique national à Ziniaré, (Province de l'Oubritenga) du 24 au 26 septembre 2019 à Ziniaré.

A l'occasion de cet atelier, les participants ont pu aboutir à une définition consensuelle de la cohésion sociale au Burkina Faso.

Selon cette définition **« La cohésion sociale est le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité, tolérance, ...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales ».**

Les participants à l'atelier ont aussi défini le champ d'action de la cohésion sociale. Celui-ci couvre :

- **le renforcement de l'unité nationale et du sentiment patriotique ;**
- **la lutte contre toutes les formes d'exclusion ;**
- **l'identification et la promotion des valeurs communes et du vivre-ensemble au Burkina Faso ;**
- **la prévention et la gestion des conflits fonciers, intercommunautaires, inter-ethniques, culturels et miniers ;**
- **la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;**
- **la contribution à la promotion du civisme, à l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix ;**
- **la promotion du dialogue interreligieux et de la paix.**

1.3. Cadre institutionnel et organisationnel

Au Burkina Faso, la promotion de la cohésion sociale est animée par des acteurs étatiques et non étatiques. Chaque acteur joue sa partition afin de renforcer la cohésion sociale.

1.3.1. Les acteurs étatiques

Les acteurs étatiques en charge de la promotion de la cohésion sociale sont les ministères et les institutions :

1.3.1.1. Les ministères

Les principaux départements ministériels sont entre autres :

- **le ministère en charge de la réconciliation nationale et de cohésion sociale**
Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de réconciliation nationale et de cohésion sociale.

A ce titre, il est chargé :

1) En matière de réconciliation nationale :

- ✓ de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi d'une stratégie de réconciliation nationale de concert avec tous les acteurs ;
- ✓ de la contribution à la prise en compte des expressions plurielles dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

2) En matière de cohésion sociale:

- ✓ de la conception et l'élaboration d'une politique nationale de la cohésion sociale, et de la supervision de la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions y relatifs;
- ✓ de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent;
- ✓ de l'identification et de la promotion des valeurs communes et du vivre-ensemble au Burkina Faso.

➤ **le ministère en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation et de cohésion sociale. À ce titre, il est chargé :

- ✓ de la promotion de la cohésion sociale ;
- ✓ du renforcement de l'unité nationale et du sentiment patriotique ;
- ✓ de la lutte contre toutes les formes d'exclusion ;
- ✓ de l'identification et de la promotion des valeurs communes et du vivre-ensemble au Burkina Faso ;
- ✓ de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de cohésion sociale assortie d'un plan d'actions ;
- ✓ de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent ;
- ✓ de la prévention et de la gestion des conflits fonciers, intercommunautaires, interethniques, culturels et miniers.

➤ **le ministère en charge des droits humains et de la promotion civique**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de droits humains et de promotion civique. Il est alors chargé entre autres :

- ✓ de la coordination des actions du Gouvernement en matière de citoyenneté et de paix ;
- ✓ de la prise de mesures tendant à promouvoir le respect, l'attachement et le comportement des citoyens pour la paix, la collectivité, la famille et les individus ;
- ✓ de l'éducation au civisme pour promouvoir le respect du bien public et de l'intérêt général ;
- ✓ de la promotion d'une culture de sauvegarde des valeurs nationales.

➤ **le ministère en charge de la culture, des arts et du tourisme**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de culture, d'arts et de tourisme. À cet effet, il est chargé de :

- ✓ la protection et la valorisation des ressources culturelles et touristiques nationales ;
- ✓ l'organisation des manifestations culturelles et touristiques ;
- ✓ l'inventaire, la promotion, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national.

➤ **le ministère en charge de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la femme, du genre, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire. Ce faisant, il est chargé, entre autres de :

- ✓ la promotion d'une culture de solidarité et la création d'un environnement socio-culturel favorable à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes ;
- ✓ l'instauration d'un dialogue social constructif et d'un partenariat actif avec les leaders coutumiers et religieux et l'amélioration du statut social de la jeune femme au niveau communautaire ;
- ✓ la promotion de l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles.

➤ **Le ministère en charge de la sécurité**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité. A ce titre, il est chargé entre autres :

- ✓ de la prévention de la criminalité en collaboration et en partenariat avec la population ;
- ✓ du maintien et du rétablissement de l'ordre public et des actes de police administrative y relatifs.

➤ **le ministère en charge de la justice**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de justice. A ce titre, il est chargé, entre autres de l'assistance aux victimes, aux victimes du terrorisme et aux parties indigentes dans certaines procédures judiciaires.

➤ **le ministère en charge de la défense nationale et des anciens combattants**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique de défense déterminée par le Président du Faso. Il est chargé, entre autres :

- ✓ de la participation aux opérations de maintien et de soutien de la paix ;
- ✓ de la contribution des formations sanitaires militaires aux soins des populations civiles ;
- ✓ de la réalisation des actions entrant dans le cadre de l'amélioration de la confiance entre les civiles et les militaires.

➤ **le ministre en charge des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des burkinabè de l'extérieur**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique étrangère et de coopération du Gouvernement, de l'Intégration Africaine, de la valorisation et de l'implication des Burkinabè de l'extérieur aux actions de développement national.

A ce titre, il est chargé :

- 1) En matière de politique étrangère :

- ✓ de la promotion et de la défense des positions et des intérêts du Burkina Faso au sein de la communauté internationale;
- ✓ de l'organisation et de la gestion de la représentation diplomatique et des consulaires du Burkina Faso à l'extérieur;
- ✓ de la coordination, de la négociation, de la signature et du suivi de la mise en œuvre des traités et accords internationaux ;
- ✓ de la préparation des instruments de ratification des traités et accords internationaux et de leur conservation;
- ✓ de l'accomplissement des formalités nécessaires à l'entrée en vigueur des conventions et traités auxquels le Burkina Faso est partie ;
- ✓ de la poursuite des efforts en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales et régionales;
- ✓ de la défense des intérêts et de la protection consulaire des Burkinabè de l'extérieur;
- ✓ de la gestion de l'état civil des Burkinabè de l'extérieur ;
- ✓ de la gestion des relations avec les organisations internationales;
- ✓ de l'information générale du Gouvernement sur les problèmes internationaux ;
- ✓ de la gestion du domaine de l'Etat à l'étranger en relation avec les ministres compétents;
- ✓ de la gestion des relations avec les missions diplomatiques et consulaires accrédités au Burkina Faso;
- ✓ de la négociation et de l'approbation des accords de siège en collaboration avec les ministres compétents;
- ✓ de la délivrance des pleins pouvoirs ;
- ✓ de la délivrance des passeports diplomatiques et de service;
- ✓ de la gestion des réfugiés ;
- ✓ du soutien à la consolidation et au développement de la francophonie ;
- ✓ de la promotion internationale du dialogue des cultures et des civilisations ;
- ✓ du renforcement de la solidarité entre les groupes socioculturels.

➤ **le ministère en charge de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi.**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de développement des compétences professionnelles, de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et d'emploi. A ce titre, il est chargé entre autres de :

- ✓ la création et l'animation des cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes ainsi que la promotion de la participation citoyenne des jeunes au processus de développement national ;
- ✓ la lutte contre le chômage et la promotion de l'insertion professionnelle.

➤ **le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'alphabétisation**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, d'enseignement et de formation technique et professionnel, d'éducation non formelle et de la promotion des langues nationales. À ce titre, il est chargé entre autres :

- ✓ de la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté et à la vie civique ;
- ✓ du développement d'actions contribuant à la cohésion sociale et à l'unité nationale par la réhabilitation, la revalorisation et la promotion des langues nationales en tant qu'instrument de participation au développement.

➤ **le ministère en charge de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur, public et privé, de recherche scientifique et d'innovation. À ce titre, il est chargé entre autres de :

- ✓ la mise en œuvre des œuvres sociales du supérieur ;
- ✓ la conception et la mise en œuvre d'une politique de formation, d'insertion, d'incitation et de promotion des chercheurs et innovateurs.

➤ **la primature**

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Protection Sociale (SP/PNPS) qui est placé sous l'autorité du premier ministre est chargé de la protection sociale qui concourt à assurer à la population une sécurité minimale, à faciliter l'accès aux services de base et à aider les ménages à mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés.

1.3.1.2. Les institutions

Elles sont entre autres :

➤ **le médiateur du Faso**

Il reçoit les réclamations relatives au fonctionnement de l'administration de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public à la demande du président du Faso, du gouvernement ou d'une organisation de la société civile.

Il participe à toute action tendant à l'amélioration du service public ou à toute activité de conciliation entre l'administration et les forces sociales et professionnelles.

➤ **le conseil supérieur de la communication (CSC)**

C'est l'autorité administrative de régulation de l'information et de la communication. Il veille également à l'égalité et à l'équité entre les candidats pendant les élections.

➤ **le conseil économique et social (CES)**

Il favorise, à travers sa composition, le dialogue et la concertation entre les diverses catégories socioprofessionnelles.

➤ **l'autorité supérieure du contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC)**

Elle participe à l'assainissement de la gestion de la chose publique, elle a compétence pour agir en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

➤ **le haut conseil pour la réconciliation et de l'unité nationale (HCRUN)**

Le Haut conseil vise à contribuer à la création de conditions favorables à la réconciliation et à l'unité nationale, à la cohésion sociale, gage de paix et de stabilité pour un développement durable.

L'institution est chargée entre autres de :

- ✓ de rechercher et situer les responsabilités de crimes et toutes violations graves des droits humains à caractère politique, non encore élucidés de 1960 à 2015 ;
- ✓ d'assurer le traitement des 5 065 dossiers déjà enregistrés et des dossiers en cours d'enregistrement pour y apporter des solutions appropriées ;
- ✓ de proposer toute suite susceptible de contribuer à guérir ou à soulager les traumatismes subis par les victimes ou ayants-droit notamment en veillant au traitement des réclamations et en décidant des modalités de réparation des victimes et ayants droits.

➤ **le haut conseil du dialogue social**

Le HCDS a pour mission la promotion du dialogue social à tous les niveaux : national, sectoriel, dans les secteurs public, parapublic et privé, y compris l'économie informelle. Il est chargé entre autres de :

- ✓ contribuer à la prévention et au règlement des conflits sociaux à caractère national relevant du monde du travail, y compris ceux relevant des branches d'activités ;
- ✓ promouvoir la concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur toute question relative au climat social et émettre des avis permettant d'anticiper sur les situations de crises sociales.

➤ **les faitières des collectivités territoriales : association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et association des régions du Burkina Faso (ARBF)**

Elles sont les deux principales associations des pouvoirs locaux regroupant l'ensemble des collectivités territoriales. Elles assurent entre autres l'appui conseil et l'information à l'égard de leurs membres.

1.3.2. Les acteurs non étatiques

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile, les autorités coutumières et religieuses jouent également un rôle d'éducation, de conseil, de médiation et de conscientisation.

Les principaux acteurs sont entre autres :

- ✓ le Conseil supérieur de la chefferie traditionnelle et coutumière (CSCTC) ;
- ✓ le Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG) ;
- ✓ le Conseil national des organisations de la société civile (CN-OSC) ;
- ✓ la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques (FEME) ;
- ✓ la Conférence épiscopale Burkina-Niger ;
- ✓ la Fédération des associations Islamiques du Burkina Faso (FAIB) ;
- ✓ l'Union Fraternelle des Croyants de Dori (UFC-Dori) ;
- ✓ l'Association pour la Tolérance Religieuse et le Dialogue Inter religieux (ATR/DI) ;
- ✓ le Conseil National de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ-BF) ;
- ✓ la Coordination Nationale des Femmes du Burkina Faso ;
- ✓ l'Association Dialogue Sans Frontière (DSF) ;
- ✓ le Conseil Inter religieux pour la Paix au Burkina Faso ;
- ✓ le Réseau des Jeunes pour le Dialogue Interreligieux (REJDIR) ;
- ✓ le Réseau des Femmes pour la Paix au Burkina Faso (REFOP) ;
- ✓ le Groupe de Recherche et d'Action pour la Sécurité Humaine (GRASH) ;
- ✓ la Coordination des Jeunes Musulmans au Burkina Faso (CMJBF) ;
- ✓ la Fédération Internationale pour la Paix Universelle (FIPU) ;
- ✓ le Conseil National de la Jeunesse Catholique du Burkina Faso (CNJCBF) ;
- ✓ l'Union des Jeunes des Eglises et Missions Evangéliques (UJEME).

➤ **Les partenaires techniques et financiers**

Ils sont chargés, à travers des projets et programmes, d'apporter leurs appuis technique et financier aux actions de promotion de la cohésion sociale.

Les principaux PTF sont : le PNUD, Search for Common Ground (SFCG), GRET, Interpeace, Humanitarian Dialogue (HD), Terre des Hommes Lausanne (TdH-Lausanne), Terre des Hommes Italie (TdH-Italie), Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Coordination du système des Nations-Unies (CSNU), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), G5 Sahel, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), National Democratic Institute (NDI), West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) Burkina, Solidar Suisse, Ambassade du Royaume de Suède, Ambassade du Royaume de Danemark, Banque Mondiale,

Ambassade du Canada, Coopération Suisse, Coopération Allemande, Ambassade des Pays-Bas, etc.

L'analyse du cadre institutionnel et organisationnel révèle l'affirmation d'une volonté politique pour la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso à travers d'une part, l'élargissement des attributions du ministère en charge de l'administration du territoire pour prendre en compte la cohésion sociale et d'autre part, la nomination d'un ministre délégué en charge de la Cohésion Sociale auprès du MATDC.

La traduction administrative de cette volonté politique s'est matérialisée par la création de la Direction Générale de la Promotion de la Cohésion Sociale (DGPCS) dans l'organigramme du MATDC.

En outre, en janvier 2021, pour donner une envergure à la promotion de la cohésion sociale, un ministre d'Etat auprès du Président du Faso en Charge de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale a été nommé après les élections présidentielles de novembre 2020.

De même, on constate que des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques accordent un intérêt à la promotion de la cohésion sociale.

Toutefois, l'inexistence d'un programme budgétaire propre au volet cohésion sociale limite la mise en œuvre efficace de ses actions.

On note aussi :

- ✓ un chevauchement entre les missions de la DGPCS au sein du MATDC et avec d'autres départements ministériels ;
- ✓ une profusion de structures non étatiques (OSC, PTF) qui mènent des actions de cohésion sociale sans informer et impliquer le MATDC ;
- ✓ une difficulté de coordination et de capitalisation des actions des autres ministères, institutions et autres acteurs (OSC, PTF).

1.4 cadre juridique

Les actions de cohésion sociale au Burkina Faso sont mises en œuvre dans un cadre juridique international, sous régional et national.

1.4.1 Cadre juridique international

Au niveau des textes juridiques internationaux de référence figurent :

- ✓ la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 (article 2 : chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut

politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.)

- ✓ la Résolution 1325 du système des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité de 2000, recommande en son objectif 7 la maîtrise des dimensions sexospécifiques des conflits et de la paix et en son objectif 8 une sensibilité et une écoute des réalités humaines vécues spécifiquement et différemment par chaque sexe.
- ✓ la résolution 2242 du 13 octobre 2015 du Système des Nations Unies sur le renforcement des actions en faveur du programme femmes, paix et sécurité en son point 3 « encourage les États membres à accroître le financement des activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité (...) ».
- ✓ le point 4 des buts de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) à travers lequel l'organisation s'engage à prendre les mesures nécessaires pour consolider la paix et la sécurité mondiale fondées sur la justice.

1.4.2 Cadre juridique régional et sous-régional

Au niveau régional les références sont les suivantes :

UNION AFRICAINE

-La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981 et ratifiée par le Burkina Faso le 21 septembre 1984 qui stipule en son article 2 que : « toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

-La Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance

- Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes

- La Charte Africaine de la Jeunesse

Au niveau sous-région, peuvent être cités :

CEDEAO

- Le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité

- Le Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de Gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité

-La Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes

1.4.3 Cadre juridique national

Il existe au niveau national un ensemble de textes juridiques dont les principaux sont :

- ✓ la Constitution du 02 juin 1991 en ses articles 1 à 7 traite de la cohésion sociale ;
- ✓ la loi n°012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes ;
- ✓ la loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ;
- ✓ la loi n°061-2015 /CNT du 06 septembre 2015 portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ;
- ✓ la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso régissant les principes généraux d'aménagement et de développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers ;
- ✓ la loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural visant à assurer un accès équitable aux terres rurales pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé, (...) à contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale ;
- ✓ la Zatu an VII du 16 novembre 1989 portant Code des personnes et de la famille accorde à tout burkinabè et aux étrangers vivant au Burkina Faso la jouissance des droits civils ;
- ✓ le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement confère au MATDC en son article 3 point 5 la mission de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de cohésion sociale ;
- ✓ le décret n°2019-0317/PRES/PM/MATDC du 18 avril 2019 portant organisation du MATDC en son article 80 qui précise les attributions de la Direction générale de la promotion de la cohésion sociale (DGPCS).
- ✓ le décret N°2019-0965/PRES/PM/MFSNFAH/MFPTPS/MATDC/MINEFID du 11 octobre 2019 portant détermination des critères d'identification de la personne indigente ;
- ✓ l'arrêté interministériel N°2020-0010 /MFSNFAH/MFPTPS/MATDC/MINEFID du 13 mars 2020 portant modalités et conditions de l'identification de masse des personnes indigentes.

- ✓ le décret N°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- ✓ le décret N°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1er février 2021 portant attribution des membres du gouvernement.

De l'analyse du cadre juridique, il ressort qu'une panoplie de textes évoquent des composantes de la cohésion sociale. Cependant, il n'existe pas sur le plan national une loi spécifique relative à la cohésion sociale en dépit des décrets qui évoquent la thématique.

I.5 Analyse des ressources

1.5.1 Ressources humaines

Les ressources humaines constituent un facteur déterminant dans l'accomplissement des missions d'une structure.

A la date 15 novembre 2020 et au niveau de la DGPCS, structure porteuse de la mise en œuvre de la stratégie, la situation des ressources humaines se présente comme suit :

- ✓ un (01) enseignant-chercheur en sociologie ;
- ✓ quinze (15) administrateurs civils ayant des formations universitaires diverses en sociologie, en droit, en économie, en histoire, en psychologie et en géographie ;
- ✓ un (01) attaché en études et en analyse - option sociologie ;
- ✓ six (06) secrétaires administratifs, ayant des formations en sociologie et en économie ;
- ✓ deux (02) adjoints administratifs ;
- ✓ deux (02) agents de bureau ;
- ✓ un (01) chauffeur.

Au niveau du Cabinet du ministre en charge de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale la situation des ressources humaines se présente comme suit :

- ✓ trois (03) enseignants-chercheurs ;
- ✓ une (01) conseillère des affaires étrangères ;
- ✓ un (01) magistrat ;
- ✓ deux (02) administrateurs des services financiers ;
- ✓ un (01) administrateur civil ;
- ✓ une (01) conseillère d'administration scolaire et universitaire ;
- ✓ une (01) secrétaire de direction ;

- ✓ un (01) agent de liaison ;
- ✓ trois (03) chauffeurs.

Ces ressources humaines compétentes aux profils divers sont caractérisées par leur insuffisance en nombre et l'absence de formation continue en adéquation avec leurs attributions. Elles n'ont pas toujours une connaissance large sur certaines questions de promotion de la cohésion sociale, d'où la nécessité de renforcer leurs capacités.

1.5.2 Ressources matérielles

Le tableau ci-dessous donne la situation des ressources matérielles mises à la disposition de la DGPCS :

Tableau X : la situation des ressources matérielles de la DGPCS

Désignation	Quantité disponible	expression des besoins
Bureaux directeurs	1	9
Bureaux agents	12	18
Fauteuils directeurs	3	16
Fauteuils agents	8	56
Chaises visiteurs	14	123
Ordinateur de bureau	5	20
Ordinateurs Portables	3	10
Tables d'ordinateurs	2	6
Imprimantes	6	15
Vidéos projecteurs	1	6
Onduleurs	5	20
Scanners	1	5
Rallonges	25	30
Photocopieurs	2	4
Postes téléphoniques	1	4
Véhicule 4 roues	2	3
Machines à relier	1	5
Réfrigérateurs	1	4
Armoire	5	18
Broyeur de papier	0	4

Les ressources matérielles entrant dans le cadre du fonctionnement se caractérisent par une nette insuffisance et un manque de logiciels d'analyse et de traitement de données statistiques.

En effet, la direction générale n'a pas encore bénéficié d'une dotation conséquente de matériel de fonctionnement. A cela s'ajoute une absence de bâtiment à usage de bureau dédié à la direction, ce qui rend difficile l'exécution des missions à elle assignées.

1.5.3 Ressources financières

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de promotion de la cohésion sociale, des ressources financières sont allouées par l'Etat à la DGPCS.

En 2019, sur une dotation initiale de quatre-vingt-un million trois cent cinquante-six mille (81 356 000) FCFA du budget de l'Etat, la DGPCS a pu exécuter un montant de soixante-dix-neuf million soixante-deux mille (79 062 000) FCFA, avec un taux d'exécution de 97,18%.

En 2020, la DGPCS a bénéficié d'un montant de cent quatre-vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cents (183 792 900) FCFA.

Nonobstant cette augmentation, les ressources financières allouées à la DGPCS demeurent insuffisantes au regard des défis actuels liés à la reconstruction de la cohésion sociale au Burkina Faso.

I.6 Analyse des politiques et stratégies antérieures et en cours

Bien qu'un référentiel national traitant spécifiquement de la cohésion sociale n'ait pas été au préalable élaboré, des politiques et des actions ont été mises en œuvre dans ce sens par nombre de départements ministériels. Il s'agit, entre autres, de :

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 :

La conduite du développement économique du Burkina Faso s'est toujours faite à travers des référentiels nationaux (Programmes quinquennaux, CSLP, SCADD...) qui ont orienté l'ensemble des interventions publiques et privées. Le dernier en date, est le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, qui a été mise en œuvre dans un environnement national difficile marqué par plusieurs mouvements sociaux et des attaques terroristes qui ont occasionné d'importantes pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Cette situation a entraîné d'importants déplacements de populations et a mis en mal la cohésion sociale dans certaines parties du territoire national.

La dernière année de mise en œuvre a aussi été marquée par la survenue de la maladie à Corona Virus (COVID-19), avec son lot de mesures barrières et restrictives qui ont fini par avoir des répercussions sur certains secteurs de l'activité économique du pays.

La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT) 2018-2027 dont l'un des objectifs stratégiques est de promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations.

Dans ce cadre, les actions entreprises visent à renforcer l'attachement des

burkinabè à leur culture et la productivité dans le secteur afin d'améliorer sensiblement, l'impact des activités culturelles et touristiques évalué respectivement à 8% et 6,5% en 2020. Quelques acquis¹¹ de la mise en œuvre sont : 598 formateurs des écoles primaires, post-primaires et secondaires ont été outillés en vue de la prise en compte des modules culturels et artistiques dans les ordres d'enseignement ; 308 classes des établissements pilotes ont enseigné des modules culturels et artistiques ; 172 responsables d'écoles ont été sensibilisés à la fréquentation des musées ; 116 334 visiteurs ont été enregistrés aux expositions muséales ; 55 156 biens ont été inscrits dans les registres d'inventaire ; 89 sites du patrimoine culturel ont été classés sur la Liste nationale ; 10 éléments du patrimoine culturel immatériel ont été sauvegardés et promus ; 105 projets culturels et touristiques structurants ont été soutenus financièrement ; 41 projets touristiques structurants ont été financés ; 04 productions et 116 diffusions des spots sur les sites et attraits touristiques du Burkina Faso ont été réalisées.

En dépit de ces performances satisfaisantes, la culture et le tourisme peinent toujours à mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de ses plans d'actions et surtout des investissements structurants. Aussi, il est à noter la faible protection et promotion des valeurs et identités culturelles, le faible soutien technique et financier au développement d'industries culturelle et touristique.

La Politique Nationale de Santé 2011-2020 : son fondement réside dans les principes des soins de santé primaires et les valeurs d'équité, de justice sociale, de solidarité, de redevabilité, d'éthique, de probité, de respect de l'identité culturelle des communautés et des droits des patients ainsi que de l'approche genre et de la bonne gouvernance.

Au titre des acquis¹², on relève la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans dans l'ensemble des formations sanitaires publiques et dans certaines formations sanitaires privées. En 2019, le montant alloué à cette politique était de plus de 26 milliards de F CFA sur le budget de l'Etat et a permis d'offrir plus d'un million d'accouchements et d'interventions obstétricales, plus de quatre millions de soins pendant la grossesse, plus de neuf millions de prestations de soins chez les enfants de moins de 5 ans, 83 641 prestations de dépistage de lésions précancéreuses du col de l'utérus, de prendre en charge 85 063 enfants atteints de malnutrition aiguë sévère. 79 300 prestations de planification familiale ont aussi été offertes dans deux régions pilotes pour onze méthodes contraceptives pour un coût de 55 047 203 F CFA. Des femmes et des filles au nombre de 167, victimes de mutilations génitales féminines ont aussi été enregistrées et prises en charge.

¹¹ Rapport sectoriel de performance culture, tourisme, sports et loisirs, 2019.

¹² Rapport sectoriel santé, 2019

A cela s'ajoute la réduction du rayon moyen d'action à 6,1 kilomètres grâce à la construction et à l'équipement de 59 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) pour une cible de 30 CSPS, et la normalisation de 67 CSPS au lieu de 58 prévus. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, le stock national de sécurité était de 82 094,43 tonnes en 2019 bien au-delà des 16 800 tonnes en 2018 et 2017. Par ailleurs, certaines difficultés ont mis à mal l'atteinte de certaines cibles. Au nombre de ces difficultés, on note l'insuffisance des ressources financières qui n'ont pas permis de poursuivre la construction et l'équipement de certains centres de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie et d'élever les Centres de santé régionaux en Centres de santé régionaux universitaires. A cela s'ajoute la discontinuité de l'offre de soins dans les zones d'insécurité et au cours de la période de mai à octobre 2019 en raison des mouvements sociaux, ainsi que la faible complétude des données sanitaires.

La Politique Nationale de Protection Sociale du Burkina Faso (2013-2022) : son but est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales. La PNPS converge avec l'ensemble des interventions des secteurs prioritaires. En outre, ses programmes ont été renforcés en 2017 et 2018 avec les volets « sécurité », « déplacés internes » et « cohésion sociale » pour une réponse adéquate aux besoins prioritaires des groupes vulnérables. La majorité des ménages pauvres et vulnérables soit 87,2%¹³ (soit 40,3% pour les ménages dirigés par les hommes et 47% pour les ménages dirigés par les femmes) reconnaît que les appuis reçus de la PNPS répondent à leurs besoins. Ainsi, il ressort de l'évaluation que les interventions de la PNPS ont impacté positivement sur plusieurs dimensions de la vie des personnes vulnérables notamment alimentaire (45,1%), santé (23,2%) et financière (13,7%). Ces changements se traduisent sur leur alimentation, l'éducation des enfants, les soins de santé des enfants, des femmes enceintes et allaitantes.

Nonobstant, la mise en œuvre de la PNPS a permis de relever certaines insuffisances. Ces interventions ne sont pas harmonisées et leur mise en œuvre est individualisée par acteur. En outre, l'absence de référence unanime de conduite des opérations sur le terrain ne favorise pas l'application d'une méthodologie consensuelle de ciblage des personnes vulnérables. A cela s'ajoute le non-respect du cadre harmonisé par plusieurs PTF et ONG/AD. Ce qui conduit parfois à des doublons au niveau des bénéficiaires. En outre, la mobilisation des financements est compromise par la faiblesse des ressources budgétaires dont la priorité est plus orientée vers la résolution de la crise sécuritaire. La question sécuritaire limite les interventions de certains partenaires pour des raisons d'accessibilité à des zones. Il faut toutefois relever que le non-alignement de certains PTF rend difficile la capitalisation et la visibilité des financements réellement mobilisés. Par ailleurs, les procédures restrictives de décaissement dans le cadre des partenariats, les lenteurs administratives et la mise à disposition tardive des dotations budgétaires

¹³ Rapport d'évaluation à mi-parcours de la PNPS, 2020.

de l'Etat ainsi que les gels budgétaires sont des entraves à une utilisation efficiente des ressources.

La Politique Sectorielle Justice et Droits Humains prône l'amélioration des performances du secteur, le renforcement de l'accès à la justice pour tous, l'effectivité des droits humains et le renforcement d'une culture de paix et de citoyenneté responsable. Le bilan au 31 décembre 2020 de la réalisation des produits et sous effets retenus dans le cadre logique de la PS-JDH fait ressortir un taux d'exécution physique de 70,89% et un taux d'exécution financière de 59,01%. Ainsi, sur la période 2016-2020, des acquis significatifs ont été engrangés dans le secteur. En matière de justice, on retient l'amélioration de l'accès au service public de la justice à travers la construction de nouvelles juridictions, l'effectivité de l'assistance judiciaire des personnes vulnérables et la dynamisation des tribunaux départementaux/tribunaux d'arrondissement (TA/TD) Pilotes. On note également le renforcement de l'indépendance de la justice avec la mise en œuvre des recommandations du pacte pour le renouveau de la justice. En matière pénitentiaire, la construction de nouvelles infrastructures, l'intensification de la production pénitentiaire et le renforcement du respect des droits des détenus ont contribué à l'amélioration des conditions de détention.

Dans le domaine des droits humains et du civisme, les acquis portent principalement sur la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel, le dépôt dans les délais des rapports dus aux instances internationales, la commémoration régulière des journées internationales de la paix et de la tolérance, l'autonomie financière accordée à la CNDH, la dynamisation de l'ONAPREGECC ainsi que la poursuite de la mise en place des démembrements de l'ONAPREGECC.

Cependant, force est de constater quelques insuffisances à la réussite de la mise en œuvre de la politique, notamment l'insuffisance des ressources financières.

La Politique Sectorielle Travail Emploi et Protection Sociale (2018-2027) : un des objectifs stratégiques est la promotion de la protection sociale.

Le bilan de la mise en œuvre de la PS-TEPS fait ressortir des progrès mais aussi quelques insuffisances. Au titre des progrès¹⁴ enregistrés, on note :

En matière de travail, les réalisations sont entre autres, l'adoption et/ou l'application de la loi 081/2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat et la loi 057/2017 portant statut de la fonction publique hospitalière ainsi que des textes portant sur les statuts autonomes dans la fonction publique.

De 2016 à 2019, 6703 contrôles d'établissements ainsi que des séances de sensibilisation, d'information et de formation sur la législation sociale ont été effectués au profit des partenaires sociaux, toute chose qui a contribué à la baisse

¹⁴ Rapport du groupe thématique capital humain, 2020.

du nombre moyen d'infractions par établissement contrôlé qui est passé de 64,6 en 2017 à 52,3 en 2018.

Par ailleurs, on note un renforcement du dialogue social à travers la création du Haut conseil du dialogue social (HCDS), la création d'un cadre de concertation Gouvernement/ Patronat et le fonctionnement des cadres de concertation tripartite et bipartite, la subvention des organisations syndicales, la construction/réhabilitation de 3 bourses de travail, la signature de 3 conventions collectives (enseignements privés laïcs, des boulangers et pâtisseries ainsi que celle des banques et établissements financiers) et la signature de 10 protocoles d'accord entre le gouvernement et les syndicats du public sur la période 2016-2019.

En matière d'emploi, les principaux acquis engrangés sur la période 2016-2020 sont : le financement de 21 000 microprojets de jeunes et de femmes dans les 45 provinces dans le cadre du Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF), le financement de 36 962 promoteurs à travers les fonds nationaux de financement du Ministère en charge de l'emploi , les formations en entrepreneuriat au profit de 31 666 jeunes, la création de 39 267 emplois temporaires dans le cadre du Projet emploi des jeunes et développement des compétences (PEJDC), la création de 284 811 emplois formels dont 114 847 emplois décents, la création de 1 527 074 emplois informels dont 766 664 pour les femmes, principalement dans le secteur informel non agricole , la mise en place du Projet d'appui au développement des compétences et emploi des jeunes en milieu rural (PADEJ-MR), la création du Conseil national de l'économie informelle (CNEI) et la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

En matière de protection sociale les acquis se répartissent entre les filets sociaux et l'assurance sociale.

Pour les filets sociaux, les principaux acquis sont : l'amélioration du cadre juridique favorable à la protection de l'enfant, l'amélioration de l'engagement politique pour la réduction d'un certain nombre de phénomènes (retrait des EJSR, les MGF et le Mariage d'enfants); l'amélioration de cadres de concertation des acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant, la création d'une plateforme multisectorielle pour la promotion de l'abandon du mariage d'enfants, l'amélioration de la prise en compte des personnes handicapées dans les examens et concours de la fonction publique, le financement des microprojets des PH qui est passé de 600 en 2016 à 8 850 en 2019, l'amélioration du protocole de prise en charge des personnes victimes d'exclusion sociale par allégation de sorcellerie, l'existence d'un programme d'actions national pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques des catastrophes et de préparation à la réponse aux urgences et l'existence d'un plan de réponse à la crise humanitaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions a permis la réduction des Enfants et jeunes en situation de rue (EJSR) de 9 313 en 2016 à 6 050 EJSR au 30 juin 2020. On

note aussi que la proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge est passée de 70% en 2016 à 82,15% en 2019.

La proportion des personnes âgées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée est passée de 11,34% (dont 94,28% de femmes) en 2017 à 58,05% (dont 81% de femmes) en 2019 et celle des personnes marginalisées identifiées insérées est passée de 23,87% (92,24% de femmes) en 2018 à 47,5% (91,36% de femmes) en 2019.

En ce qui concerne l'assurance sociale, on retient : l'immatriculation des travailleurs aux régimes de sécurité sociale qui est passée de 541 721 dont 141 529 femmes en 2016 à 649 704 dont 174 066 femmes en 2019, l'extension et l'amélioration des prestations fournies aux travailleurs à travers les mutuelles sociales (78 communes à 159 communes couvertes en 2019) ; l'organisation de la visite médicale annuelle gratuite au profit de plus de 23 553 retraités et conjoints survivants de retraités décédés de la CARFO et de la CNSS par an; le développement de l'assurance volontaire au profit des travailleurs indépendants (10 740 en 2016 à 18 729 en 2019) ; la mise en place de l'assurance maladie universelle avec à ce jour plus de 22 773 personnes indigentes enrôlées, 4 910 déflatés et retraités dont 760 femmes ont bénéficié de formations en activités génératrices de revenus (AGR), 453 micro-projets des déflatés et retraités dont 82 femmes financées.

Par ailleurs, des actions de prévention des risques professionnels ont permis de réduire le nombre d'accidents du travail pour 1 million de travailleurs de 6 063 en 2016 à 2 232 en 2018.

Cependant, on note des difficultés liées à la faible allocation et à la mobilisation des ressources financières dues aux crises sécuritaire et sanitaire.

En dehors de ces politiques et stratégies ci-dessus énumérées, d'autres politiques majeures contribuent à l'atteinte des objectifs de la cohésion sociale. Ce sont entre autres :

La Politique Sectorielle Gouvernances Administrative et Locale qui vise, entre autres, à promouvoir les principes de bonne gouvernance, promouvoir la bonne gouvernance locale, renforcer la coopération régionale et sous régionale, améliorer la participation des burkinabè de l'extérieur au processus de développement et assurer l'accès à l'information pour tous.

La Politique Sectorielle Défense-Sécurité qui vise entre autres à assurer une protection civile efficace aux populations.

La Politique Nationale de la Décentralisation : elle vise à mettre à la disposition de la population des services publics locaux accessibles et de qualité, impulser et accompagner le développement économique local et la cohérence territoriale et renforcer les capacités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale des collectivités territoriales à l'horizon 2040.

La Politique Nationale de Développement Durable au Burkina Faso à l'horizon 2050 préconise des actions de développement dans un souci d'éthique et de solidarité intergénérationnelle et d'équité intergénérationnelle.

La Politique Nationale de l'Action Sociale met l'accent sur la promotion de la culture de la solidarité nationale et la protection et promotion des groupes sociaux spécifiques.

La Politique Nationale de la Population du Burkina Faso : elle répond à des considérations démographiques, économiques et socioculturelles.

La stratégie nationale genre : elle prend en compte la question genre dans toute sa dimension et sa transversalité.

1. 7 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

1.7.1 Au niveau institutionnel

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - affirmation de la volonté politique gouvernementale par la mise en place d'un ministère d'état en charge de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale ; - existence de programmes de formations et sensibilisations au profit des jeunes, des acteurs locaux, des leaders religieux, des chefs des circonscriptions administratives sur le phénomène de la radicalisation et de l'extrémisme violent et sur la prévention et la gestion des conflits ; - disponibilité d'une feuille de route sur le rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso ; - la tenue régulière des manifestations culturelles favorisant la cohésion sociale telles que le Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), la Semaine Nationale de la Culture (SNC), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO)... - la création d'une plateforme multisectorielle pour la promotion de l'abandon du mariage d'enfants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - faible coordination des interventions en matière de cohésion sociale; - la non-institutionnalisation de la chefferie traditionnelle et coutumière ; - la faiblesse des capacités de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) et des groupes vulnérables et de la prise en compte de la dimension handicap dans les documents de planification; - le manque de culture d'assurance de la population et la persistance des pires formes de travail des enfants ; - l'absence d'un répertoire des compétences des burkinabè de l'extérieur ; - la faible prise en compte de la diaspora dans les politiques sectorielles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - l'existence d'un potentiel du patrimoine culturel mobilier, immobilier et immatériel ; - l'existence de ressources humaines qualifiées ; - la prise de conscience progressive des populations sur la nécessité de promouvoir la tolérance et la paix ; - l'existence d'un partenariat potentiel favorable à la promotion du civisme, de la citoyenneté, des droits humains et de préservation de la paix ; - l'existence d'une étude sur les indicateurs de la cohésion sociale réalisée par le MATDC ; - l'existence d'un indice de la cohésion sociale au Burkina Faso réalisé par 	<ul style="list-style-type: none"> - l'abandon de pratiques rituelles et des expressions culturelles positives; - la persistance de l'insécurité et du grand banditisme ; - les crises sanitaires ; - la montée de l'extrémisme violent, de la radicalisation et des actes terroristes ; - l'instabilité de l'environnement économique, politique et sécuritaire régional, sous régional et international pouvant entraîner

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des sessions de cadre de concertation tels que la rencontre entre le gouvernement et les présidents des conseils de collectivité territoriale, entre l'Etat et les OSC et la journée des communautés religieuses ; - mise en place des cadres d'échange fonctionnels tels le symposium national sur la lutte contre les discours haineux et de radicalisation, la concertation nationale sur la cohésion sociale avec les chefs coutumiers et traditionnels ; - la mise en place effective de réseaux (de femmes, de journalistes) pour la promotion des valeurs de tolérance et de paix dans les différentes régions du pays ; - l'instauration de mesures sociales comme la gratuité de soins des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes, la mise en place de l'assurance maladie universelle et la promotion et sécurisation de l'emploi et l'accès à un revenu minimal pour chaque burkinabè ; - l'institutionnalisation d'un forum national de la diaspora burkinabè ; - l'organisation chaque année de missions consulaires pour la délivrance de documents d'état civil, d'identité et de voyage aux burkinabè de l'extérieur ; 	<ul style="list-style-type: none"> - la faible dénonciation des cas de violences à l'égard des enfants ; - la non résolution de certains conflits ; - les faibles capacités des services en charge de l'archivage de la situation des conflits ; - la lenteur dans la réalisation du siège du Centre de Veille, d'alerte et de Coordination des Opérations de Secours (COVACOS) ; - la faible couverture des régions en Centre de secours des sapeurs-pompiers (46%) ; - l'insuffisance de structures d'encadrement de la prime enfance et des actions de promotion socioéconomique de la famille ; - l'insuffisance de données statistiques des burkinabè de l'extérieur ; - l'absence de mécanismes pérennes de financement de la solidarité ; 	<ul style="list-style-type: none"> Terre des Hommes Lausanne ; - l'existence de politiques communautaires favorables à la libre circulation des biens et des personnes ; - l'existence d'un programme budgétaire consacré à la citoyenneté et à la paix. - 	<ul style="list-style-type: none"> un retour massif de la diaspora. -

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - la concrétisation du vote des burkinabè de l'étranger ; - mise en œuvre d'activités régionales sur les droits et devoirs des communautés vivant au Burkina Faso et la tenue régulière de la journée des communautés ; - la célébration de la Journée Internationale du Vivre-ensemble en Paix ; - la célébration régulière par le Gouvernement de la Journée Mondiale des Réfugiés, occasion de partages et de cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes ; - adoption de la définition consensuelle et d'une vision nationale de la cohésion sociale au Burkina Faso ; - l'identification des dispositions relatives aux bonnes pratiques en matière de sécurité-incendie dans les bâtiments (respect des normes de sécurité avant, pendant et après la construction) ; - le renforcement de la culture des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit à travers l'amélioration du niveau d'implication des citoyens dans l'animation de la vie publique ; - la réduction des actes de violence en milieu scolaire et universitaire et des actes de vandalisme et de destruction des biens publics 	<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance des dispositifs de prise en charge et d'insertion socio-économique des migrants de retour ; - la faible valorisation et sauvegarde des biens du patrimoine culturel national ; - faible protection et promotion des valeurs et identités culturelles ; - la tendance à la marchandisation du patrimoine culturel. 		

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<p>et privés lors des manifestations sur la voie publique et autres mouvements d'humeur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement par la protection et l'habilitation des groupes sociaux spécifiques en prévenant les risques de marginalisation et d'exclusion sociale et en développant un service social de proximité ; - l'existence d'un programme d'actions national pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques des catastrophes et de préparation à la réponse aux urgences et d'un plan de réponse à la crise humanitaire ; - l'existence de document de prospection et d'actions en matière de promotion du civisme, de la citoyenneté, des droits humains et de préservation de la paix ; - l'existence de mécanismes tels que la stratégie nationale de promotion d'une culture de la tolérance et de la paix, le guide de prévention et de gestion des conflits communautaires et l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC) ; - la collecte et la conservation régulières des objets dans le domaine du patrimoine culturel mobilier dans les musées ; - l'existence d'un patrimoine culturel national riche et diversifié; 			

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - l'existence de fonds nationaux de financement des projets d'auto-emploi au profit des jeunes, des femmes et des personnes indigentes ; - la mobilisation de PTF intervenant dans le domaine de la cohésion sociale. 			

7.2 Au niveau organisationnel

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'organismes tels que la Cellule nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent (CellRad), les « Amazones de la cohésion sociale », le projet intégré de monitoring, de suivi et de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme au Burkina Faso et la création de structures telles que le HCRUN, le HCDS et l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) ; - l'extension et l'amélioration des prestations fournies aux travailleurs des secteurs formel et informel, aux retraités ainsi qu'aux conjoints survivants de retraités décédés de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance de coordination entre les acteurs intervenant dans le domaine du civisme et de la citoyenneté ; - l'inexistence de cadre de concertation entre les acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de la tolérance et de la paix ; - l'insuffisance de synergie d'actions entre les acteurs intervenant dans le domaine de la promotion de la tolérance et de la paix ; 	<ul style="list-style-type: none"> - la pluralité et la diversité des acteurs intervenant dans le domaine de la cohésion sociale ; - l'existence d'institutions/organisations internationales en charge de la migration (Organisation Internationale pour la Migration, Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique) ; - la disponibilité des communautés religieuses et traditionnelles et des ONG/AD à accompagner l'Etat dans la promotion de la cohésion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - le déficit d'exemplarité de certaines autorités politiques, administratives, religieuses et coutumières, etc. ; - la persistance de l'incivisme ; - la faible adhésion de certains acteurs au processus de résolution des conflits ; - les risques de troubles sociopolitiques au niveau national ;

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement des personnes handicapées à travers le financement de leurs microprojets et l'amélioration de leur prise en compte dans les examens et concours de la fonction publique ; - l'amélioration des transferts sociaux et l'accès de tous aux services sociaux de base pour les plus pauvres et les plus vulnérables ; - l'amélioration de la prise en charge des sinistres par la réduction du temps d'intervention à travers l'ouverture de nouvelles casernes de Sapeurs-pompiers, l'augmentation de l'effectif de recrutement de jeunes et l'organisation des sessions de formation dans le domaine de la protection civile au profit des acteurs publics et privés ; - l'organisation des missions d'appui conseil en matière de gestion foncière, domaniale et environnementale ; - l'organisation des missions de suivi des OSC et des associations religieuses sur le terrain ; - la mise en œuvre des plans d'organisation des secours (ORSEC) dans les treize (13) régions administratives ; - le renforcement des mécanismes de solidarité existants et l'amélioration des 	<ul style="list-style-type: none"> - le dysfonctionnement du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Extérieur (CSBE) ; - la persistance des conflits ; - le sentiment d'impunité. 		

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<p>capacités d'initiative et de responsabilité des communautés à la base ainsi que la création de conditions favorables pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes et de crises humanitaires ;</p> <p>- existence d'un système de sécurité sociale.</p>			

7.3 Au niveau juridique

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<p>- la relecture du code général des collectivités territoriales et du code électoral à minima ;</p> <p>- l'existence de tribunaux départementaux et d'arrondissement ;</p> <p>- l'adoption de la loi 081/2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat ;</p> <p>- l'adoption de la loi 057/2017 portant statut de la fonction publique hospitalière ;</p> <p>- existence de la loi 024/2007 portant protection du patrimoine culturel national.</p>	<p>- le manque de rigueur dans l'application des textes relatifs aux droits des enfants ;</p> <p>- la non-adoption des textes d'application de la loi portant assurance maladie universelle</p> <p>- la lenteur dans le traitement des dossiers de justice.</p>	<p>- l'existence de mécanisme non juridictionnel de gestion des conflits sociaux ;</p> <p>- l'existence d'accords bilatéraux et multilatéraux en matière de protection des migrants ;</p> <p>- la ratification par le Burkina Faso d'un grand nombre de conventions internationales relatives à la libre circulation des personnes et des biens.</p>	<p>- recours à la justice privé pour le règlement de certains litiges ;</p> <p>- le coût relativement élevé de la justice ;</p> <p>- l'existence de la corruption en milieu judiciaire.</p>

7.4 Au niveau des ressources

Forces	Faiblesses	Potentialités/opportunités	Menaces/obstacles
<ul style="list-style-type: none">- l'existence de cadres compétents ;- l'existence de biens meuble et immeuble ;- l'existence de matériel roulant ;- la création d'un programme budgétaire « cohésion sociale ».	<ul style="list-style-type: none">- l'insuffisance de personnel ;- l'insuffisance de formation continue ;- l'insuffisance de personnel spécialisé ;- l'insuffisance de matériel mobilier, informatique et roulant ;- mobilité des agents ;- l'insuffisance des crédits alloués.	<ul style="list-style-type: none">- l'existence de personnes ressources ;- l'appui matériel et financier de certains PTF ;- la prise en compte de la cohésion sociale dans les thématiques des PTF.	<ul style="list-style-type: none">- le non-respect des engagements de certains PTF ;- la récession économique mondiale ;- l'instabilité institutionnelle ;- la crise sécuritaire et sanitaire.

I.8 Grands défis à relever

- ✓ **l'amélioration de la prévention et la réduction des conflits, l'élimination des attaques terroristes, des cas d'extrémisme violent, la résolution des conflits et la sécurisation des populations**

Il s'agit de l'amélioration de la prévention des conflits pour les réduire considérablement. Il s'agira également d'éliminer les attaques terroristes et des cas d'extrémisme violent et enfin, de la résolution des conflits et la sécurisation des populations.

- ✓ **le renforcement de l'autorité de l'Etat par la lutte contre l'incivisme**

Le civisme est la base de la construction du vivre-ensemble. L'incivisme empêche l'assise du vivre-ensemble et bloque tout effort de construction durable du développement. L'autre pilier du vivre-ensemble est l'existence d'une certaine autorité de l'État pour réguler les tensions et empêcher les injustices sociales. Sans civisme et une réelle autorité de l'État, aucune cohésion sociale ne peut être bâtie et avoir une durabilité attendue dans une république. C'est pourquoi, un des préalables à la réussite d'une stratégie de cohésion sociale au plan national reste la construction d'une société où règne le civisme à tous les niveaux et où les cadres de représentation de l'État disposent des moyens et ressources nécessaires pour assumer les missions à eux confiées en vue de mieux incarner la puissance publique reconnue, acceptée par tous et qui s'impose à tous.

- ✓ **le renforcement du processus démocratique**

Le jeu démocratique loin d'être un terrain du combat politique sans merci est un effort de construction d'un cadre de participation citoyenne et de gouvernance vertueuse. Les divisions et tensions actuelles prennent leur racine dans la mauvaise compréhension du jeu démocratique. La politique dans le vrai sens du terme s'appuie sur les besoins des populations pour leur offrir des solutions et non pour des intérêts individuels et égoïstes. Il faut donc asseoir de nouvelles bases du jeu politique pour faire germer in fine la bonne gouvernance et la stabilité.

- ✓ **le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures et des acteurs en charge de la promotion de la cohésion sociale.**

Il s'agit de mettre à la disposition des structures des ressources financières et matérielles adéquats en vue de les rendre opérationnelles. Il vise également à renforcer les capacités techniques des personnels de ces structures et tout autre acteur pour leur permettre d'accomplir efficacement leurs missions de promotion de la cohésion sociale sur tout le territoire national.

- ✓ **le renforcement de la coordination et du pilotage des actions de promotion de la cohésion sociale**

Il s'agit de réussir une synergie de l'ensemble des interventions des acteurs dans la promotion de la cohésion sociale, d'assurer la coordination des actions

gouvernementales en matière de cohésion sociale et de renforcer le leadership conjoint du MRNCS et du MATDC en la matière.

Partie II : Eléments de la stratégie

2.1. Les fondements

La stratégie tire ses fondements des référentiels de portée nationale et internationale.

2.1.1. Au niveau international et régional

➤ **Objectifs de Développement Durable (ODD)**

Le Burkina Faso s'est engagé depuis l'adoption de l'Agenda 2030, à internaliser la réalisation des 17 ODD dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de ses politiques publiques. La présente stratégie qui cherche à consolider la cohésion sociale au Burkina Faso s'adosse à ce référentiel de portée internationale notamment les ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et ODD 10 : réduire les inégalités dans tous les pays et d'un pays à l'autre.

➤ **Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)**

Au niveau continental, le Burkina Faso est membre fondateur de l'Union Africaine qui a défini sa vision de développement du continent africain à l'horizon 2063. Ainsi, sept aspirations ont été définies afin d'orienter les pays africains vers la nécessité d'assurer un développement harmonieux du continent. La présente stratégie tire son fondement sur l'Aspiration 3 qui prône « un continent où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit ».

2.1.2. Au niveau national

➤ **La Constitution du 02 juin 1991**

Elle constitue le principal fondement juridique de la SNCS. Elle dispose en son article 1 « *Tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées.* »

➤ **L'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 »**

La vision future voulue par le Burkina Faso à l'horizon 2025 est : « *Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale* ».

La réalisation de cette vision est conditionnée à la consolidation des blocs fondateurs de cette vision qui sont la solidarité et la justice. La solidarité symbolise l'unité et la paix et ce qui devrait avoir comme résultat final la cohésion nationale

où les burkinabè vivent en parfaite union. La présente stratégie trouve en l'ENP un document d'inspiration afin de contribuer à l'atteinte de la vision prospective.

➤ **Le plan national de développement économique et social (PNDES II) 2021-2025.**

Tirant leçon des référentiels antérieurs, de l'évaluation indépendante des trois années de mises en œuvre du PNDES 2016-2020, le Plan national de développement économique et social phase 2 (PNDES II) 2021-2025, a été élaboré à travers un processus participatif qui a associé toutes les couches sociales de la population.

La cohésion sociale, condition sine qua non pour un développement durable du Burkina Faso est inscrite dans l'axe stratégique I du PNDES II : « la consolidation de la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale ».

Par ailleurs, d'autres volets de la cohésion sociale sont pris en compte à travers :

- l'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives ;
- le développement du capital humain et de la solidarité ;
- la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ;
- l'amélioration du financement et de la mise en œuvre de l'action publique.

➤ **La politique sectorielle justice et droits humains**

Les blocs fondateurs de la cohésion sociale comme énoncé dans l'Étude nationale prospective sont la Justice et la solidarité. Ainsi, cette stratégie s'appuie sur la politique sectorielle justice et droits humains dont l'objectif est de renforcer la protection, la promotion des droits et libertés des hommes et des femmes au Burkina Faso. L'objectif stratégique 2.3 : « Promouvoir la citoyenneté responsable et la paix » de ladite politique sectorielle devrait être un point d'ancrage de la stratégie nationale de cohésion sociale.

➤ **La politique nationale de protection sociale**

La vision déclinée dans la politique nationale de protection sociale s'énonce comme suit : « le Burkina Faso, une nation solidaire qui dispose d'un système doté de mécanismes adéquats et pérennes de protection des populations contre les risques et les chocs ». La réalisation de cette vision impacte positivement la cohésion sociale. Ainsi, la stratégie nationale de cohésion sociale fait de cette vision la sienne afin de contribuer à sa réalisation.

2.2. Vision

Fruit d'un consensus national, la vision de la stratégie nationale de cohésion sociale se décline comme suit : « *Un Burkina Faso uni, solidaire et prospère où tous les fils et filles travaillent à promouvoir et consolider la cohésion sociale et l'unité nationale pour un développement durable à l'horizon 2025* ».

Cette vision traduit les aspirations profondes des filles et fils du pays à vivre-ensemble de façon harmonieuse et paisible en cultivant des valeurs communes

partagées (*intégrité, solidarité, tolérance, pardon...*) avec un accès équitable aux ressources et un bien-être individuel et collectif de toutes les communautés en vue de renforcer le sentiment patriotique et l'unité nationale. Elle ambitionne de soutenir la marche radieuse du Burkina Faso vers un développement durable.

L'atteinte de cette vision nécessite un processus inclusif et participatif soutenu par un engagement fort de toutes les parties prenantes.

2.3. Principes directeurs

✓ L'éthique

Le principe de l'éthique qui s'impose principalement aux acteurs de la cohésion sociale consiste au respect des valeurs fondamentales que sont : l'honnêteté, l'objectivité, l'intégrité, la rigueur, la transparence, la compétence, l'excellence et l'intérêt national.

L'application de ce principe devrait permettre une consolidation de l'Etat-Nation ou la méfiance entre les communautés est bannie.

✓ La solidarité nationale

La solidarité désigne un sentiment d'entraide, l'obligation pour chaque membre de la communauté de s'acquitter d'une « dette » commune. La solidarité nationale constitue le premier bloc fondateur de la Vision Burkina 2025 qui la considère comme une condition sine qua non de l'existence même du Burkina Faso en tant que Nation. De ce fait, le principe de solidarité nationale guidera la mise en œuvre de la SNCS afin que l'entraide et l'assistance entre habitants soient des valeurs cardinales et le ciment de notre vivre-ensemble.

✓ Le respect des règles de civisme et des valeurs de tolérance et de paix

Dans une société démocratique, les individus ont non seulement des droits mais également des devoirs vis-à-vis de l'Etat, de la société et des autres individus. L'observance par chacun de ses obligations permet la cohésion sociale et le développement. Il est important d'éduquer et de sensibiliser la population en lui inculquant les règles du civisme et de la civilité. Les actes d'incivisme sont sources de désordre et d'atteinte aux droits humains individuels et collectifs.

✓ L'approche basée sur les droits humains

L'approche basée sur les droits humains repose sur les principes d'égalité, d'équité, de prise en compte du genre, de non-discrimination, de redevabilité et d'autonomisation. Elle devra donc être utilisée comme un outil pour la prise en compte systématique de ces questions dans l'élaboration dans la mise en œuvre de la stratégie.

✓ L'alignement

Il consiste pour les partenaires au développement à faire reposer l'ensemble de leurs soutiens sur les stratégies nationales de développement et les procédures nationales. En outre, l'ensemble des acteurs non étatiques devront aligner leurs interventions sur les priorités définies par la stratégie nationale de la cohésion sociale.

✓ **La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**

La GAR est une approche de gestion qui se concentre de façon systématique sur les résultats, plutôt que sur la réalisation d'activités déterminées, en optimisant l'utilisation des ressources. C'est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte dans la conduite de l'action publique. L'atteinte des résultats définis dans la SNCS passera par les principes fondamentaux de la GAR que sont le partenariat, la responsabilité, la transparence, la simplicité, l'apprentissage sur le tas et l'application étendue.

2.4. Orientations stratégiques

2.4.1. Objectif global et impacts attendus

➤ **Objectif global :**

La SNCS se fixe comme objectif global de « **renforcer la cohésion sociale** ».

➤ **Impacts attendus :**

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la stratégie sont : (i) le vivre-ensemble est harmonieux et paisible ; (ii) les conflits sont réduits, (iii) l'accès des personnes indigentes à la justice est amélioré ; (iv) l'accès équitable aux ressources est amélioré et (v) les inégalités sont réduites.

Pour mesurer ces impacts à l'horizon 2025, les indicateurs retenus sont : le niveau de satisfaction de la population de la cohésion sociale, le niveau de confiance entre les gouvernés et gouvernants, le niveau de confiance à l'indépendance du système judiciaire ; le taux de réduction des inégalités.

2.4.2. Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Le diagnostic établi a permis de mettre en exergue quatre insuffisances majeures. Il s'agit entre autres : de la faible synergie dans la mise en œuvre des actions de promotion de la cohésion sociale, des faibles capacités des capacités opérationnelles des acteurs et de l'absence d'un observatoire national de la cohésion sociale. Aussi, le diagnostic a montré la nécessité de renforcer la prévention et la lutte contre les conflits et l'extrémisme violent, de renforcer l'autorité de l'Etat et le processus démocratique.

En vue de relever ces insuffisances et d'atteindre les objectifs fixés en vue d'une cohésion sociale de l'ensemble des burkinabè, cinq (5) axes stratégiques ont été définis. Il s'agit de : (i) l'amélioration de la prévention et de la gestion des conflits ; (ii) l'atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent ; (iii) le renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion ; (iv) le

renforcement de la coordination et des capacités des acteurs et (v) le pilotage de la stratégie.

2.4.2.1. Axe stratégique 1 : Amélioration de la Prévention et la gestion des conflits

L'axe 1 vise à assurer une meilleure prévention et gestion des conflits. Il est décliné en trois (3) objectifs stratégiques à savoir : (i) OS.1.1 : prévenir les conflits, (ii) OS 1.2: gérer les conflits. (iii) OS 1.3: renforcer les mécanismes traditionnels et endogène de prévention et de gestion des conflits locaux.

OS.1.1 : prévenir les conflits

Au niveau de cet objectif stratégique, deux (2) effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) EA.1.1.1 les conflits potentiels sont réduits et (ii) EA.1.1.2 : le dispositif de prévention des conflits est mis en place.

EA.1.1.1 : les conflits potentiels sont réduits

L'effet est soutenu par les ambitions de réduire efficacement les conflits latents.

Le taux d'évolution des conflits potentiels servira d'indicateurs de mesure pour cet effet.

Pour les actions nécessaires à l'atteinte de l'effet escompté, il s'agira de sensibiliser sur les risques potentiels des conflits, de capitaliser des données statistiques relatives aux conflits et de former les acteurs sur les techniques de prévention des conflits.

EA.1.1.2 : le dispositif de prévention des conflits est mis en place

Il s'agira de s'assurer de la mise en place et de l'opérationnalisation du dispositif de prévention des conflits.

L'indicateur de mesure de cet effet est le taux des organes fonctionnels.

Les principales actions qui concourront à l'atteinte de cet effet sont : (i) la mise en place des dispositifs de prévention des conflits et (ii) la sensibilisation et la formation des organes de prévention des conflits.

OS 1.2: Gérer les conflits

L'amélioration de la gestion des conflits induit deux (2) effets attendus (EA). Ce sont : (i) **E.A.1.2.1**: les conflits ouverts sont résolus et (ii) **E.A.1.2.2** : le dispositif de gestion des conflits est fonctionnel.

E.A.1.2.1: les conflits ouverts sont résolus

Le taux de résolution des conflits ouverts et la proportion des Personnes Déplacées Internes (PDI) retournés dans leur zone de départ suite aux conflits communautaires serviront d'indicateurs de mesure pour cet effet.

Pour atteindre ces résultats, l'action portera notamment, sur : (i) la sensibilisation des acteurs sur les conséquences des conflits dans le vivre-ensemble et (ii) la formation sur les techniques de gestion des conflits.

E.A.1.2.2 : le dispositif de gestion des conflits est fonctionnel

Le taux des organes de gestion fonctionnel sera retenu pour mesurer l'effet attendu.

Les grandes actions à mener porteront sur (i) la mise en place des dispositifs de gestion des conflits et (ii) la sensibilisation et la formation des organes de gestion des conflits.

OS 1.3 : Renforcer les mécanismes traditionnels et endogènes de prévention et de gestion des conflits locaux

Au niveau de cet objectif stratégique, deux (02) effets sont attendus, à savoir : (i) E.A.1.3.1 les mécanismes traditionnels et endogènes sont répertoriés ; E.A.1.3.2 les mécanismes traditionnels et endogènes sont valorisés.

E.A.1.3.1 les mécanismes traditionnels et endogènes sont répertoriés

Le taux de résolution des conflits par les mécanismes traditionnels et endogènes est retenu comme indicateur pour mesurer cet effet attendu.

Pour atteindre cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) l'élaboration du référentiel national sur les mécanismes traditionnels et coutumiers de prévention et de gestion des conflits locaux (ii) la vulgarisation du référentiel national par l'implication de la chefferie traditionnelle et coutumière et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux.

E.A.1.3.2 les mécanismes traditionnels et endogènes de préventions et de gestion des conflits locaux sont valorisés

La disponibilité d'un référentiel national sur les mécanismes traditionnels et endogènes et l'existence d'une infrastructure de paix seront retenues comme indicateurs pour mesurer cet effet attendu.

Pour atteindre ces résultats, l'action portera notamment, sur : (i) l'implication des chefferies traditionnelles et coutumières et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux, (ii) la vulgarisation du référentiel national pour l'implication des chefferies traditionnelles et coutumières et des autorités religieuses dans la prévention et la gestion des conflits locaux et (iii) la mise en place d'une infrastructure de paix.

2.4.2.2. Axe stratégique 2 : Atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent

L'axe 2 vise à assurer le renforcement de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il est décliné en trois (03) objectifs stratégiques à savoir : (i)

OS2.1: promouvoir le dialogue intra et interreligieux, intercommunautaire et

la paix, (ii) OS2.2: promouvoir le civisme et l'éducation à la citoyenneté et (iii) OS2.3 : prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent.

OS2.1: Promouvoir le dialogue intra et interreligieux et la paix

Au niveau de cet objectif stratégique, trois (3) effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) EA2.1.1: le dialogue intra et interreligieux est promu (ii) EA2.1.2 : l'acceptation de la différence est renforcée.

EA2.1.1. Le dialogue intra et interreligieux est promu

Le dialogue entre les membres d'une même religion, mais aussi le dialogue entre les différentes religions est important.

Pour la réalisation de cet effet, il s'agira de réduire : (i) le nombre des conflits intra religieux de 18 en 2020 à 5 en 2025 et (ii) le nombre des conflits inter-religieux de 9 en 2020 à 2 en 2025.

Comme actions, il s'agira de la (i) Sensibilisation sur le dialogue interreligieux dans les émissions (télévisions, radios de grande écoute etc), (ii) la formation des acteurs coutumiers et religieux, le (iii) plaidoyer auprès des structures publiques et religieuses, (iv) l'approfondissement des connaissances sur le dialogue et les faits religieux (enregistrement des actes de terrain menés par les communautés religieuses) et Promotion de la laïcité.

EA2.1.2 : l'acceptation de la différence est renforcée

La création d'un climat où les individus s'acceptent davantage dans leur différence est une nécessité.

L'indicateur retenu pour mesurer cet effet est le taux d'évolution des actes d'intolérance dénoncés

Il s'agira de mettre en œuvre les actions de (i) promotion de la tolérance religieuse et de (ii) lutte contre la stigmatisation.

OS2.2: Promouvoir le civisme et l'éducation à la citoyenneté

La promotion du civisme et de l'éducation à la citoyenneté induit deux effets à savoir : (i) EA2.2.1 : le civisme est promu, et (ii) EA2.2.2 : l'éducation à la citoyenneté est renforcée.

EA2.2.1 : le civisme est promu

Promouvoir le civisme est une nécessité. Le taux de participation dans la promotion du civisme, le taux de civisme fiscal, le taux du civisme routier ainsi que le taux d'accident de circulation sont les indicateurs permettant de mesurer cet effet.

Il s'agira : (i) de porter le niveau de perception du respect des règles du civisme de 52,7% en 2019 à 60% en 2025.

Les actions à mettre en œuvre concernent (i) la formation sur le civisme, la (ii) sensibilisation sur le civisme, (iii) l'approfondissement des connaissances sur le civisme au Burkina Faso.

EA2.2.2 : l'éducation à la citoyenneté est renforcée

Il s'agira (ii) de faire baisser le nombre de manifestations violentes en milieu scolaire de 25 en 2020 à 18 en 2025 ;(iii) de faire passer la proportion des jeunes engagés dans les actions citoyennes de 13,6% en 2020 à 25% en 2025.

Les principales actions à mettre en œuvre sont les suivantes : (i) la sensibilisation sur l'éducation à la citoyenneté, (ii) la formation des différents acteurs et (iii) la célébration des modèles civiques (actions civiques posées par les citoyens individuellement et/ou collectivement).

OS2.3 : Renforcer la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent

Cet objectif stratégique vise un (01) effet à savoir (i) EA2.3.1 : la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent est renforcée

EA2.3.1 : les facteurs propices à l'émergence et au développement de la radicalisation et de l'extrémisme violent sont fortement réduits

Il est primordial de prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent. L'indicateur retenu pour mesurer cet effet est le nombre de discours haineux signalés.

Les actions à mettre en œuvre sont : (i) l'approfondissement des connaissances sur la radicalisation et de l'extrémisme violent/renforcement des informations sur la radicalisation et l'extrémisme violent(ii) la sensibilisation sur la radicalisation et de l'extrémisme violent/mobilisation sociale pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, (iii) la formation des différents acteurs sur la radicalisation/renforcement des capacités des acteurs des communautés sur la radicalisation et l'extrémisme violent et (iv) conception et mise en place d'un dispositif d'alerte précoce pour la collecte et l'analyse des signes avant-coureurs de la radicalisation et l'extrémisme violent/renforcement des capacités des acteurs des communautés sur la radicalisation et l'extrémisme violent.

2.4.2.3. Axe stratégique 3 : Renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion

L'axe stratégique 3 se fixe pour mission le renforcement du dialogue social, de la lutte contre l'exclusion et de la consolidation de la paix. Quatre objectifs stratégiques découlent de cet axe à savoir : (i) OS.3.1 identifier et promouvoir les valeurs communes du vivre-ensemble, (ii) OS.3.2 : lutter contre toutes les formes d'exclusion et (iii) OS3.3: renforcer l'unité nationale, le sentiment patriotique et contribuer à la consolidation de la paix.

OS.3.1 Identifier et promouvoir les valeurs communes du vivre-ensemble

De cet objectif résulte deux effets attendus : EA3.1.1 : les liens sociaux et le vivre-ensemble sont renforcés et EA3.1.2 : le dialogue intra et intercommunautaire est renforcé

EA3.1.1 : les liens sociaux et le vivre-ensemble sont renforcés.

Les indicateurs de mesure de cet effet sont : le nombre d'infraction routière, le nombre de crimes enregistrés, le nombre de délits enregistrés, le taux de participation aux journées des communautés, le taux de personnes sensibilisées sur les valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble.

Pour les actions nécessaires à l'atteinte de l'effet escompté, les actions suivantes doivent être réalisées : (i) sensibilisation sur les valeurs identifiées, (ii) célébration des journées de promotion du vivre-ensemble des communautés (national, communauté étrangère et diaspora, célébration de la SNC, commémoration de la journée internationale du vivre-ensemble en paix), (iii) Organisation des séances de formation sur le dialogue social, (iv) la réalisation des études de promotion de dialogue social (perspectives et évolution du dialogue social au Burkina Faso).

OS.3.2 : Lutter contre toutes les formes d'exclusion

Cet objectif aussi fait appel à deux effets attendus à savoir : (i) EA3.2.1 : la prise en compte des couches défavorisées dans les actions de développement est renforcée, (ii) EA3.2.2 : les inégalités sociales sont réduites.

EA3.2.1 : la prise en compte des couches défavorisées dans les actions de développement est renforcée

Les indicateurs de mesure de cet effet sont : le taux d'accès des personnes vivant avec un handicap au système éducatif spécialisé, le taux d'accès des personnes indigentes aux fonds spéciaux.

Les actions à mener sont : (i) le plaidoyer en faveur des couches vulnérables (ii) la sensibilisation, formation des décideurs publics et privés (iii) la formation en entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap.

EA3.2.2 : les inégalités sociales sont réduites

Les indicateurs de mesure de cet effet sont : le taux d'accès des personnes indigentes aux fonds nationaux de financement, la proportion de femmes vulnérables bénéficiaires de cash transfert à 35% et la proportion de femmes dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédit d'une institution financière de 75,3% en 2018 à 85% en 2025.

OS3.3: Renforcer l'unité nationale, le sentiment patriotique et contribuer à la consolidation de la paix

Renforcer l'unité nationale et le sentiment patriotique vise deux (02) effets à savoir : (i) EA.3.3.1 : l'unité nationale est consolidée, (ii) EA3.3.2 : le sentiment patriotique est renforcé.

EA.3.3.1 : l'unité nationale est consolidée

Consolider l'unité nationale est important. Pour mesurer cet effet, la proportion des ministères et des missions diplomatiques et postes consulaires du Burkina Faso qui assurent la montée des couleurs, la proportion des institutions qui assurent la montée des couleurs, la proportion des actes d'incivisme commis par la population et le nombre de personnes de la police de proximité, des VDP et initiatives locales de sécurité (Koglwéogo, Dozo, Rouga) engagés pour la défense de la patrie sont les indicateurs retenus.

Les principales actions à mettre en œuvre sont : le (i) renforcement de l'engagement citoyen, la (ii) consolidation de la culture démocratique et républicaine, la (iii) contribution à la réconciliation nationale, le (iv) renforcement de la connaissance et de l'attachement aux symboles de la nation.

EA3.3.2 : le sentiment patriotique est renforcé

Le sentiment patriotique est aussi important. Pour mesurer cet effet, le niveau du sentiment d'appartenance au même pays, la tenue régulière de la fête nationale, le niveau de connaissance des valeurs patriotiques, le niveau de sacrifice et de dévouement pour la patrie, l'indice de perception de la corruption et le nombre d'initiatives des travaux d'intérêt commun sont les indicateurs retenus.

Les principales actions à mettre en œuvre sont : le (i) renforcement du sentiment d'appartenance de l'ensemble du peuple burkinabè à l'Etat-nation la (ii) réduction des disparités intra et interrégionales (développement harmonieux des régions).

2..4.2.4. Axe stratégique 4 : Renforcement de la coordination et des capacités des structures et des acteurs intervenant dans le domaine

L'axe 4 vise à assurer le renforcement de la coordination et des capacités des acteurs de la dite coordination intervenant dans le domaine de la cohésion sociale. Il est subdivisé en deux (2) objectifs stratégiques qui sont : (i) OS.4.1 : renforcer les capacités des acteurs et structures de coordination des actions de cohésion sociale et (ii) OS.4.2 : renforcer la coordination des actions de cohésion sociale (observatoire)

OS.4.1 : Renforcer les capacités des acteurs et structures de coordination des actions de cohésion sociale

Au niveau de cet objectif stratégique sont définis deux (2) effets attendus (EA), à savoir : (i) **EA 4.4.1** : les capacités techniques des acteurs de coordination des actions de la cohésion sociale sont renforcées et (ii) **EA4.4.2** : les capacités opérationnelles des structures de promotion de la cohésion sociale sont renforcées.

EA 4.4.1 : les capacités techniques des acteurs de coordination des actions de la cohésion sociale sont renforcées

L'effet est soutenu par les ambitions de doter les acteurs de la coordination de compétences nécessaires en vue de mettre en œuvre efficacement les activités identifiées pour l'atteinte des objectifs escomptés.

L'indicateur de mesure pour cet effet est le taux d'exécution des programmes d'activités.

Concernant les actions nécessaires à l'atteinte de l'effet escompté, il s'agira d'assurer la formation des acteurs et actrices de de la cohésion sociale. Par ailleurs, il faudra mettre à la disposition de cet organe des ressources humaines pour un meilleur fonctionnement.

EA4.4.2 : les capacités opérationnelles des structures de promotion de la cohésion sociale sont renforcées

L'effet recherché est de doter l'organe de coordination de la cohésion sociale de moyens financier et matériel conséquent.

Les indicateurs de mesure sont le taux d'exécution physique des programmes d'activités des structures et le taux d'absorption des ressources financières.

En vue d'atteindre l'effet, les principales actions envisagées sont (i) le renforcement des capacités opérationnelles en ressources matérielles, (ii) la mise à disposition des ressources financières et (iii) la participation aux rencontres internationales de partage d'expériences.

OS.4.2 : Renforcer la coordination des actions de cohésion sociale (observatoire)

Cet objectif stratégique induit un (1) effet attendu qui est **EA4.2 .1** : la coordination des actions de la cohésion sociale est renforcée.

EA4.2.1 : la coordination des actions de la cohésion sociale est renforcée

L'effet attendu sera la coordination de toutes les actions entrant dans le cadre de la promotion de la cohésion sociale au Burkina Faso et au sein de la diaspora burkinabè.

Les indicateurs de mesure de cet effet sont l'existence d'un observatoire national de la cohésion sociale opérationnel et le taux de mise en œuvre des recommandations des cadres de concertation fonctionnels des acteurs de la Cohésion Sociale.

La mise en œuvre de certaines actions s'avère nécessaire pour atteindre ce résultat. Elles sont d'une part (i) la mise en œuvre de l'observatoire national de la cohésion sociale et de l'autre part, (ii) la coordination des actions gouvernementales en matière de cohésion sociale.

2.4.5. Axe stratégique 5 : Pilotage de la stratégie

L'axe 5 vise à assurer un meilleur pilotage de la stratégie nationale de la cohésion sociale. Il est décliné en quatre (4) objectifs stratégiques à savoir : (i) OS.5.1 :

Assurer le fonctionnement des instances et des organes de pilotage, (ii) OS 5.2: Planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie, (iii) OS 5.3 : Renforcer les capacités des acteurs de pilotage et de suivi et (iv) OS 5.4 : Assurer une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs de mise en œuvre.

OS.5.1 : Assurer le fonctionnement des instances et des organes de pilotage

Le fonctionnement des instances et des organes de pilotage est nécessaire. Un seul effet attendu ressort au niveau de cet objectif stratégique, à savoir : EA 5.1.1: les instances et les organes de pilotage sont fonctionnels.

EA 5.1.1: Les instances et les organes de pilotage sont fonctionnels

La fonctionnalité des organes de pilotage est indispensable. Les indicateurs de mesure de cet effet sont le niveau de fonctionnement des instances et des organes de pilotage et la proportion des sessions tenue dans les délais.

Les actions nécessaires pour l'atteinte de cet effet sont la mise en place des instances et organes de pilotage et de coordination et la tenue des sessions des instances et organes de pilotage et de coordination.

OS.5.2 : Planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie

La planification, le suivi et l'évaluation de la stratégie sont nécessaires pour une mise en œuvre efficace. Cet objectif stratégique a un effet attendu qui est : EA 5.2.1. Le dispositif de suivi-évaluation de la stratégie est efficace.

EA 5.2.1. Le dispositif de suivi-évaluation de la stratégie est efficace

L'efficacité du dispositif de suivi-évaluation va favoriser une meilleure coordination des actions des différentes actions sur le terrain. Les indicateurs de mesure de cet effet sont le nombre de rapports produits dans les délais et la disponibilité du PTA.

Les principales actions qui concourent à l'atteinte de cet effet sont le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

OS.5.3 : Renforcer les capacités des acteurs de pilotage et de suivi

Le renforcement des capacités des acteurs de pilotage et de suivi de la stratégie vise l'effet attendu suivant : EA 5.3.1. Les capacités techniques, matérielles, logistiques et financières des acteurs et des structures sont renforcées.

EA 5.3.1. Les capacités techniques, matérielles, logistiques et financières des acteurs et des structures sont renforcées

Les indicateurs retenus pour l'atteinte de cet effet sont le niveau d'équipement des structures, le taux de financement par rapport au budget demandé et le nombre de formations reçues par les acteurs de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Les principales actions à mettre en œuvre sont : (i) renforcement des compétences des acteurs du pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et (ii)

renforcement des capacités matérielles, logistiques et financières des structures en charge du pilotage et du suivi-évaluation.

OS.5.4 : Assurer une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs de mise en œuvre

Une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs nécessite sa mise en œuvre de façon efficace et efficiente. Le résultat attendu à cet effet est : EA 5.4.1. La SNCS est mise en œuvre de façon efficace et efficiente.

EA 5.4.1. La SNCS est mise en œuvre de façon efficace et efficiente

Le taux d'exécution physique annuelle, le taux d'exécution financière annuelle et le taux de mobilisation du budget de la stratégie sont les indicateurs de cet effet attendu.

Pour atteindre cet effet, il faut mener des actions de communication et de sensibilisation sur la stratégie et aussi mener des actions pour mobiliser des ressources à travers des plaidoyer et l'organisation des table-ronde.

Partie III : Dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation

3.1. Mécanismes de mise en œuvre

3.1.1. Instruments de mise en œuvre

L'opérationnalisation de la stratégie est faite à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions triennal glissant et d'un plan de communication.

3.1.1.1. Plan d'actions triennal glissant

Les interventions annuelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions se feront à travers des plans de travail annuels (PTA). Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante issue du plan d'action (PATG).

Pour une mise en œuvre cohérente de la stratégie, un Plan d'actions triennal (PATG) glissant sera élaboré. Il représente la déclinaison des axes stratégiques en actions et activités, assorties de coûts bien estimés, de responsables de la mise en œuvre et de planning de mise en œuvre.

3.1.1.2. Plan de communication

La bonne mise en œuvre de la stratégie nationale de cohésion sociale passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication avec l'implication des parties prenantes (administrations publiques, OSC, secteur privé et partenaires techniques et financiers).

Le but recherché est de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par les acteurs d'une part et de sensibiliser les partenaires d'autre part. A cet effet, des campagnes d'information et de communication (national et régional), l'édition et la diffusion de la stratégie seront organisés.

3.1.2. Acteurs de mise en œuvre de la SNCS

La mise en œuvre de la stratégie se fera par plusieurs acteurs étatiques et non étatiques.

3.1.2.1. Les acteurs étatiques

Les départements ministériels, les institutions et les collectivités territoriales seront au premier plan dans la mise en œuvre des actions de la stratégie.

➤ Les départements ministériels et institutions

Tous les départements ministériels intervenant dans le domaine de la cohésion sociale à travers leurs structures centrales et déconcentrées joueront un rôle dans la mobilisation et la canalisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Le ministère en charge de la cohésion sociale assurera la coordination des interventions de l'ensemble des acteurs.

Quant aux institutions, elles interviendront dans la mise en œuvre de la stratégie conformément à leurs attributions. Aussi contribueront-elles à la mobilisation des ressources pour le financement des actions.

➤ **Les collectivités territoriales**

Il s'agit des treize (13) régions et des trois cent cinquante-une (351) Communes. Leur rôle s'articule autour de la mise en œuvre des programmes en lien avec la cohésion sociale à travers les plans locaux de développement et l'animation des cadres de concertations au niveau local avec les différents acteurs du domaine de la cohésion sociale. Outre les ressources transférées aux collectivités territoriales par l'Etat pour la mise en œuvre des actions de promotion de la cohésion sociale, il est nécessaire pour ces acteurs locaux de mobiliser davantage des ressources financières à travers la recherche de partenaires notamment dans le cadre de la coopération décentralisée ainsi que les opportunités offertes par les entreprises, les ONG, les institutions, etc.

➤ **Les Missions diplomatiques et Postes consulaires du Burkina Faso sous l'autorité du MAECIABE**

Le pays compte trente-trois (33) missions diplomatiques et cinquante-six (56) consulats et autres représentations à travers le monde.¹⁵

Ceux-ci peuvent représenter une vitrine de promotion de la cohésion sociale.

3.1.2.2. Les acteurs non étatiques

Les Organisations non gouvernementales et Associations de Développement (ONG/AD), les Partenaires techniques et financiers, le secteur privé ainsi que les autorités coutumières et religieuses jouent également un rôle d'éducation, de conseil, de médiation, de conscientisation et apportent des appuis techniques ou financiers dans la promotion de la cohésion sociale.

✓ **Les Organisations non gouvernementales et Associations de Développement (ONG/AD)**

Les ONG/AD sont des partenaires de mise en œuvre des actions de promotion de la cohésion sociale, à travers la mobilisation sociale et celle des ressources financières.

✓ **Les partenaires techniques et financiers**

L'apport des PTF est attendu en matière d'appui technique et de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNCS. A ce titre, ils participent aux cadres de concertation, accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies ainsi que le renforcement des capacités des acteurs des domaines de la cohésion sociale.

¹⁵www.embassypages.com/burkinafaso_fr consulté le 07 septembre 2021 à 14 heures.

✓ **Le secteur privé**

Il participe aux cadres de concertation et contribue à la mise en œuvre des plans d'actions de la SNCS.

✓ **Les autorités religieuses et coutumières**

Les autorités religieuses et coutumières jouent un rôle important en tant que garantes des valeurs coutumières et religieuses. Elles sont de ce fait des acteurs importants dans la mise en œuvre de la SNCS à travers la sensibilisation et l'éducation des populations.

3.2. Dispositif du suivi et d'évaluation

3.2.1. Organes du suivi et d'évaluation

3.2.1.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe de décision, d'orientation et de supervision de la SNCS. Le comité de pilotage définit les actions prioritaires à conduire dans le plan d'actions triennal et le Plan de Travail Annuel (PTA) assure leur cohérence. Il examine et adopte les bilans des PTA exécutés et les rapports d'évaluation de la SNCS.

Il est présidé par le ministre chargé de la cohésion sociale. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du comité de pilotage de la stratégie sont fixés par arrêté.

3.2.1.2. Secrétariat technique

Le secrétariat technique est l'organe chargé de la coordination, du suivi-évaluation et de la capitalisation de la mise en œuvre de la SNCS. Il est assuré par la direction générale en charge de la promotion de la cohésion sociale. Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du secrétariat technique sont fixés par arrêté.

3.2.2. Instances de suivi-évaluation

3.2.2.1. Les sessions du comité de pilotage

Les sessions du comité de pilotage de la SNCS correspondent aux cadres de rencontres annuelles. Elles sont préparées par le secrétariat technique et se tiennent deux (02) fois par an.

La première session qui se tient avant la fin du premier trimestre de l'année en cours, est consacrée à l'examen et à la validation du bilan global de la mise en œuvre du PTA de l'année écoulée. En outre, elle doit permettre de déterminer les perspectives globales à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet.

La deuxième session a lieu dans le dernier mois de l'année en cours pour adopter le plan d'actions triennal glissant et le PTA de l'année suivante.

3.2.2.2. Les Cadres de Concertation au niveau local

Il s'agit des cadres de concertation régional, provincial et communal. Ces cadres existant déjà au niveau local assurent la dynamisation de la concertation au niveau local et la cohérence des interventions. À ce titre, ils prendront également en charge les questions relatives à la cohésion sociale.

3.2.4. Outils de suivi- évaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie se fera à partir d'outils dédiés tels que le cadre logique, la matrice du cadre de mesure de performance, des tableaux de bord prévisionnels et d'exécution.

Au niveau des ministères, des outils comme les fiches d'activités, les comptes rendus, les rapports de mission et les tableaux de pondération pourront être également utilisés pour un suivi rapproché de la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction pourront être commanditées pour donner des cibles de certains indicateurs.

3.2.4. Mécanismes de suivi- évaluation

Le suivi-évaluation consiste en une collecte permanente et une analyse systématique des données de la mise en œuvre des différents programmes annuels de la Stratégie. Il permet de mesurer le niveau de réalisation des résultats, des effets et des impacts de la stratégie nationale.

Le mécanisme du suivi-évaluation repose sur un dispositif de planification opérationnelle, de collecte et d'analyse basée sur un système d'informations statistiques fonctionnel.

Le suivi est permanent tandis que l'évaluation se fera à mi-parcours (2023) et à la fin de la mise en œuvre de la stratégie (2025).

3.3. Mécanisme de financement

La Stratégie sera financée par le budget de l'État, les contributions des PTF, le secteur privé et les autres formes de financement. Cela commande la mise en place d'un mécanisme efficace de mobilisation des ressources à travers des rencontres de plaidoyer avec tout partenaire stratégique pouvant contribuer à la mise en œuvre des actions qui sont définies.

Les sources de financement ainsi que les besoins de financement seront détaillées dans le plan d'actions triennal glissant.

Partie IV. Analyse et gestion des risques

L'analyse et la gestion des risques est un élément essentiel à prendre en compte dans tout processus de planification. En effet, elles permettent d'identifier et d'évaluer les risques en vue d'adopter des mesures visant à minimiser et à

maitriser ces risques et leurs conséquences potentielles dans la mise en œuvre de la stratégie.

4.1. Analyse des risques

L'analyse diagnostique révèle des menaces aux plans international, régional et national qui pourraient constituer des risques susceptibles de compromettre la réalisation des ambitions contenues dans la stratégie.

On peut retenir entre autres :

- ✓ les crises économiques internationales et régionales : le Burkina Faso entretient des relations diplomatiques et des échanges économiques avec le reste du monde. Dans un environnement international marqué par des crises économiques, financières et énergétiques, leurs survenues affecteraient les capacités de financement de l'économie ;
- ✓ l'insécurité : à l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement placé sous la menace permanente des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la confiance des investisseurs, le moral des populations, la motivation des travailleurs et porter atteinte à la mise en œuvre de la stratégie ;
- ✓ la non adhésion des acteurs : la réussite de la mise en œuvre de la SNCS requiert l'adhésion de tous les acteurs et les parties prenantes de chaque sous-secteur. L'atteinte des objectifs fixés dépendra fortement de la capacité et de la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en parfaite synergie à tous les niveaux. Dans ce sens, le dispositif institutionnel mis en place définit clairement les rôles, les responsabilités ainsi que la contribution attendue de chaque acteur. Aussi, paraît-il important de veiller à assurer une large communication interne et externe sur les ambitions de la stratégie ainsi que les résultats atteints ;
- ✓ l'instabilité institutionnelle : les mutations institutionnelles, caractérisées par les fusions et les scissions de structures ministérielles, pourraient perturber la mise en œuvre de la SNCS. Cette situation qui engendre fréquemment des réformes organisationnelles et la mobilité du personnel n'est pas de nature à garantir la stabilité, le suivi normal et la bonne exécution des actions programmées ;
- ✓ l'instabilité socio-politique : depuis l'insurrection populaire de 2014 et la période de transition qui s'en est suivie en 2015, la vie sociopolitique est marquée par la récurrence des mouvements sociaux et l'exacerbation de l'incivisme. Au regard de cette situation qui pourrait constituer un obstacle à la mise en œuvre de la stratégie, des mesures idoines devraient être entreprises ;
- ✓ la persistance du COVID-19 ou l'avènement de pandémies similaires pourrait rendre difficile (voire impossible) la mise en œuvre de la stratégie. La répercussion des conséquences de la pandémie de la maladie à Coronavirus

pourrait militer pour les régulations budgétaires et ainsi affecter le budget alloué aux activités.

Le tableau suivant présente une analyse du niveau de criticité des risques et des mesures d'atténuations.

Tableau : Analyse des risques

N°	Enoncé du risque	Occurrence (O) 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Incidence (I) 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Criticité = (O) X (I)
				faible: 1 à 2 moyenne: 3 à 4 élevée: 6 à 9
1.	les crises économiques internationales et régionales	2	3	6
2.	l'insécurité	3	3	9
3.	la non adhésion des acteurs	1	3	3
4.	l'instabilité institutionnelle	2	2	4
5.	l'instabilité socio-politique	1	3	3
6.	la persistance du COVID-19 ou l'avènement de pandémies similaires	2	3	6

Occurrence : incertitude du risque : existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser

Incidence : conséquence du risque : suite logique négative = gravité ou impact

On a donc la formule : Criticité du risque = Probabilité d'occurrence x gravité

4.2 Gestion des risques

Tableau 8: Mesures d'atténuations des risques

Énoncé de risque	Atténuation	
	Stratégies	Activités
Les crises économiques internationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche de financement en prenant en compte d'autres sources de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des tables rondes pour mobiliser des fonds auprès de la diaspora burkinabé, du secteur privé et des sociétés minières
L'insécurité	Stabiliser et développer les zones à hauts défis sécuritaires à travers les actions du MDNAC, du MSECUC et les autres ministères intervenant dans le développement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer le maillage sécuritaire ; ➤ Renforcer les actions de développement dans les zones à défis sécuritaire ; ➤ Sensibiliser les populations en vue de renforcer leur collaboration avec les FDS.
	Préserver la sécurité dans les zones non affectées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les populations en vue de renforcer leur collaboration avec les FDS ; ➤ Mettre en place des comités locaux de sécurité.
	Tenir compte de l'insécurité dans la programmation des activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualiser et partager continuellement les informations sécuritaires aux acteurs de mise en œuvre ; ➤ Confier la mise en œuvre de certaines activités du Plan d'actions de la stratégie aux acteurs du niveau local (stratégie du faire-faire) ; ➤ Renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre des activités du Plan d'actions de la stratégie au niveau local
La non adhésion de toutes les parties prenantes	Assurer la visibilité de la SNCS	Mettre en œuvre un plan de communication sur les ambitions de la stratégie en vue de son adhésion et de son appropriation par les bénéficiaires et l'accompagnement par les autres acteurs
L'instabilité institutionnelle	Confier la matière cohésion sociale à la structure habilitée à la question	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire un plaidoyer auprès des autorités gouvernementales pour l'ancrage institutionnel de la matière cohésion sociale au ministère en charge de la cohésion sociale ;

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les nouvelles autorités gouvernementales sur la nécessité de continuer la mise en œuvre des actions en matière de cohésion sociale.
<i>L'instabilité socio-politique</i>	Prise de mesures d'urgences	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tenir des rencontres de concertation gouvernement - partenaires sociaux dans les situations d'urgence ; ➤ Dans les situations d'urgence, sensibiliser les responsables des partis et formations politiques ainsi que la population sur la nécessité de préserver l'intérêt supérieur de la nation et l'unité nationale ; ➤ Faire un plaidoyer auprès des leaders religieux et coutumiers pour leur implication dans la gestion des crises.
<i>la persistance de la COVID-19 ou l'avènement de pandémies similaires</i>	Respecter les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mener les activités de la SNCS en respectant les mesures barrières ➤ Renforcer les activités du MS en matière de lutte contre la COVID-19.

ANNEXE

Annexe 1 : Cadre logique

Intitulé de la stratégie :		STRATEGIE NATIONALE DE LA COHESION SOCIALE AU BURKINA FASO				
Objectif général de la stratégie)		renforcer la cohésion sociale au Burkina Faso				
Impacts escomptés de la stratégie						
Indicateurs d'impacts : -le vivre-ensemble est harmonieux et paisible -les conflits sont réduits -l'accès des personnes indigentes à la justice est amélioré ; -accès équitable aux ressources est amélioré -les inégalités sont réduites		Intitulés	Valeurs de référence	Cibles finales	Hypothèses	
		le niveau de satisfaction de la population de la cohésion sociale				
		le taux d'évolution des conflits				
		Nombre de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire				
		le niveau de confiance entre les gouvernés et gouvernants				
niveau de confiance à l'indépendance du système judiciaire						
Axe stratégique 1 : Amélioration de la prévention et la gestion des conflits						
Objectif stratégique 1.1 : Prévenir les conflits						
Effet attendu 1.1.1 : les conflits potentiels sont réduits						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.1.1	Taux d'évolution des conflits potentiels Nombre de conflits potentiels	40,1%	24%	Rapports des démembrements	MATD/MJDHPC	l'instabilité socio-politique

	875/cible 2025					
Effet attendu 1.1.2: le dispositif de prévention des conflits est mis en place						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.1	Le taux des organes fonctionnels (Nombre des organes fonctionnels : 550/Nombre d'observatoires mis en place : 9 258)	6%	24%	Arrêtés de création et PV d'installations	MATD/MJDHPC	l'instabilité institutionnelle et politique
Objectif stratégique 1.2: Gérer les conflits						
Effet attendu 1.2.1 : les conflits ouverts sont résolus						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.1.	Taux d'évolution des conflits ouverts Nombre de conflits ouverts 435/ Ensemble des conflits (875+435)	33,2%	8,3%	Rapports des démembrements	MATD/MJDHPC	l'instabilité socio-politique
1.2.2.	Nombre de personnes déplacées internes (PDI) retournés dans leur zone de départ suite aux attaques terroristes				MFSFAH	
Effet attendu 1.2.2 : le dispositif de gestion des conflits est fonctionnel						

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.1.	Taux des organes de gestion fonctionnels (Nombre des organes fonctionnels : 550/Nombre d'observatoires mis en place : 9 258)	6%	24%	PV d'installation des démembrements	MATD/MJDHPC/MAAH	l'instabilité institutionnelle et politique
Objectif stratégique 1.3: Renforcer les mécanismes traditionnels et endogène de prévention et de gestion des conflits locaux						
Effet attendu 1.3.1 : Les mécanismes traditionnels et endogènes de gestion des conflits locaux sont repertoriés						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence 2020	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.3.1.1	Disponibilité d'un référentiel national sur les mécanismes traditionnels et endogènes	0	1	Rapport de validation du document de référentiel	MATD/MJDHPC	Adhésion des acteurs
Effet attendu 1.3.2 : les mécanismes traditionnels et endogènes sont valorisés						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.3.2.1	Taux de résolution des conflits locaux par les mécanismes traditionnels et endogènes Nombre de conflits résolus par les mécanismes traditionnels (125)/1310	9,5%	38%	Rapports démembrements	MATD/MJDHPC	Adhésion des acteurs/Insécurité
Axe stratégique 2 : Atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent						

Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir le dialogue inter et intra religieux, intercommunautaire et la paix						
Effet attendu 2.1.1 : le dialogue inter et intra religieux est promu						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.1.1	Le niveau de participation (quantité et qualité des participants) des communautés religieuses aux rencontres intra et interreligieuses	nd			MATD/MJDHPC	
	Taux de réduction des conflits intra et interreligieux				MATD	
	Proportion de mariages interculturels	nd			MATD	
	Proportion de mariages interreligieux	nd			MATD	
	Nombre des conflits inter-religieux	18	5		MATD	
	Nombre des conflits intra religieux	9	2		MATD	
Effet attendu 2.1.2: le dialogue intra et intercommunautaire est renforcé						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.2.1	Nombre de rencontres intra et intercommunautaires tenues	nd			MATD	
Effet attendu 2.1.3: l'acceptation de la différence est renforcée						

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
	Le taux d'évolution des actes d'intolérance dénoncés	nd			MATD	
Objectif stratégique 2.2: Promouvoir le civisme et l'éducation à la citoyenneté						
Effet attendu 2.2.1 : le civisme est promu						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.2.1.1	Taux de participation dans la promotion du civisme	nd			MATD/MJDHPC	
2.2.1.2	Taux de civisme fiscal	nd			MINEFID	
2.2.1.3	Taux du civisme routier	nd			ONASER	
2.2.1.4	Taux d'accident de circulation	nd			ONASER	
	Niveau de perception du respect des règles du civisme	52,7%	60%		MATD/MJDHPC	
Effet attendu 2.2.2 : l'éducation à la citoyenneté est renforcée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.2.2.1	Tenue régulière de la semaine nationale de la citoyenneté	nd			MATD/MJDHPC	
2.2.2.1	Taux de participation dans la promotion de l'éducation à la citoyenneté	nd			MATD/MJDHPC	

	Nombre de manifestations violentes en milieu scolaire	25	18		MENAPLN/MERSI	
	Proportion des jeunes engagés dans les actions citoyennes	13,6%	25%		MATD/MJDHPC	
Objectif stratégique 2.3: Renforcer la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent						
Effet attendu 2.3.1 : la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent est renforcée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.3.1.1	Nombre de discours haineux signalés	nd			MATD/ONAFAR	
Effet attendu 2.3.2 : la prévention de l'extrémisme violent est renforcée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.3.2.1	taux d'évolution de cas d'extrémisme violent signalés	nd			MATD	
2.3.2.2	taux d'évolution de cas d'attaque déjoués	nd			MSECU	
2.3.2.3	taux d'évolution des PDI				MFSNFAH	
Axe stratégique 3 : le renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion						
Objectif stratégique 3.1 : Identifier et promouvoir les valeurs communes du vivre-ensemble						
Effet attendu 3.1.1 : les liens sociaux et le vivre-ensemble sont renforcés						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2018)	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques

3.1.1.1	Taux de participation aux journées des communautés Nombre de journées des communautés organisées (3)/ensemble des communautés (60)	5%	40%	Annuaire statistique MCAT	MCAT/MATD	Non adhésion des acteurs
3.1.1.2	Taux de personnes sensibilisées sur les valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble Nombre de personnes sensibilisées sur les valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble (1 000 000)/population des 15-64 ans (10 516 620)	9,5%	38%	Annuaire statistique MJDHPC	MATD/MJDHPC	Non adhésion des acteurs

Objectif stratégique 3.2: lutter contre toutes les formes d'exclusion

Effet attendu 3.2.1 : la prise en compte des couches défavorisées dans les actions de développement est renforcée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.2.1.1	Taux d'accès des personnes vivant avec un handicap au système éducatif spécialisé	nd			MENAPLN/CNAMU	
3.2.1.2	Nombre de personnes indigentes ayant accès aux filets sociaux de sécurité	nd			MFSNFAH/CNAMU/DGDDH	

Effet attendu 3.2.2 : les inégalités sociales sont réduites

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.2.2.1	Nombre de personnes indigentes ayant accès aux fonds nationaux de financement	nd			MFSNFAH/CNAMU/MFPTPS/MJPEE	
	Proportion de femmes vulnérables bénéficiaires de cash transfert	ND	35%		MFSNFAH/MATD	
	Proportion de femmes dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédit d'une institution financière	75,3%	85%		MFSNFAH/MATD	
Objectif Stratégique 3.3: renforcer l'unité nationale et le sentiment patriotique						
EA.3.3.1 : l'unité nationale est consolidée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.3.1.1	proportion des ministères qui assurent la montée des couleurs,	nd			MATD/MJDHPC/MRNCS	
3.3.1.2	proportion des institutions qui assurent la montée des couleurs	nd			MATD/MJDHPC/MRNCS	
	proportion des actes d'incivisme commis par la population	nd			MATD/MJDHPC/MRNCS	
	Nombre de personnes de la police de proximité des VDP et Initiatives Locales de Sécurité	nd				

	(koglweogo, Dozo, Rouga) engagés pour la défense de la patrie					
Effet attendu 3.3.2 : le sentiment patriotique est renforcé						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.3.2.1	Nombre d'initiatives des travaux d'intérêt commun	nd			MATD/MRNCS	
	tenue régulière de la fête nationale	nd			MATD/MRNCS	
	niveau de connaissance des valeurs patriotiques	nd			MATD/MRNCS	
	niveau de sacrifice et de dévouement pour la patrie,	nd			MATD/MRNCS	
	indice de perception de la corruption	nd			ASCE/LC	
Axe stratégique 4 : le renforcement de la coordination et des capacités des structures et des acteurs intervenant dans le domaine						
Objectif stratégique 4.1 : renforcer les capacités des acteurs et structures de coordination des actions de cohésion sociale						
Effet attendu 4.1.1 les capacités techniques des acteurs de coordination des actions de la cohésion sociale sont renforcées						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.1.1	Taux d'exécution des programmes d'activités	nd			MATD/MRNCS	
Effet attendu 4.1.2: EA4.4.2 : les capacités opérationnelles des structures de promotion de la cohésion sociale sont renforcées						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques

	Taux d'exécution physique des programmes d'activités des structures	nd			MATD/MRNCS	
	Taux d'absorption des ressources financières	nd			MATD/MRNCS	
Objectif stratégique 4.2: renforcer la coordination des actions de cohésion sociale (observatoire)						
Effet attendu 4.2.1 :la coordination des actions de la cohésion sociale est renforcée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
4.2.1.1	Existence d'un observatoire national de la cohésion sociale opérationnel	nd			MATD	
4.2.1.2	taux de mise en œuvre des recommandations des cadres de concertation fonctionnels des acteurs de la Cohésion Sociale	nd			MATD/MRNCS	
Axe stratégique 5 : pilotage de la stratégie						
Objectif stratégique 5.1 :Assurer le fonctionnement des instances et des organes de pilotage						
Effet attendu 5.1.1 : Les instances et les organes de pilotage sont fonctionnels						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
	Niveau de fonctionnement des instances et des organes de pilotage	nd			MATD/MRNCS	
	proportion des sessions tenue dans les délais	nd			MATD/MRNCS	
Objectif stratégique 5.2 : Planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie						
Effet attendu 5.2.1 : Le dispositif de suivi-évaluation de la stratégie est efficace						

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
	Nombre de rapports produits dans les délais	nd			MATD/MRNCS	
	Disponibilité du PTA				MATD/MRNCS	
OS 5.3 : Renforcer les capacités des acteurs de pilotage et de suivi						
Effet attendu 5.3.1 : Les capacités techniques, matérielles, logistiques et financières des acteurs et des structures sont renforcées						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
	Niveau d'équipement des structures	nd			MATD/MRNCS	
	Taux de financement par rapport au budget demandé	nd			MATD/MRNCS	
	Nombre de formations reçues par les acteurs de pilotage et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie	nd			MATD/MRNCS	
OS 5.4 : Assurer une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs de mise en œuvre						
Effet attendu 5.4.1 : La SNCS est mise en œuvre de façon efficace et efficiente						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
	Taux d'exécution physique annuelle	nd			MATD/MRNCS	
	Taux d'exécution financière annuelle	nd			MATD/MRNCS	

	Taux de mobilisation du budget de la stratégie	nd			MATD/MRNCS	
--	--	----	--	--	------------	--

Annexe 2 : Cadre de mesure de rendement

Intitulé de la stratégie :	STRATEGIE NATIONALE DE LA COHESION SOCIALE AU BURKINA FASO							
Objectif général de la stratégie)	renforcer la cohésion sociale au Burkina Faso							
Impacts escomptés de la stratégie	Valeurs de référence	Cibles finales					Source de vérification	Structure responsable
		2021	2022	2023	2024	2025		
Intitulés								
Indicateurs d'impacts : -le vivre-ensemble harmonieux et paisible -les conflits sont réduits	le niveau de satisfaction de la population de la cohésion sociale							
-l'accès des personnes indigentes à la justice est amélioré ;	le taux d'évolution des conflits							
-accès équitable aux ressources est amélioré	Nombre de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire							
-les inégalités sont réduites	le niveau de confiance entre les gouvernés et gouvernants							
	niveau de confiance à l'indépendance du système judiciaire							

Axe stratégique 1 : la prévention et la gestion des conflits												
Objectif stratégique 1.1 : Prévenir les conflits												
Effet attendu 1.1.1 : les conflits potentiels sont réduits												
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables			
			2021	2022	2023	2024	2025					
1.1.1.1	Taux d'évolution des conflits potentiels											
Effet attendu 1.1.2: le dispositif de prévention des conflits est mis en place												
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables			
			2021	2022	2023	2024	2025					
1.2.1	Le taux des organes fonctionnels											
Objectif stratégique 1.2: Gérer les conflits												
Effet attendu 1.2.1 : les conflits ouverts sont résolus												
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables			
			2021	2022	2023	2024	2025					
1.2.1.	Taux d'évolution des conflits ouverts											
1.2.2.	Proportion des personnes déplacées internes (PDI) retournés dans leur zone de départ suite aux conflits communautaires											
Effet attendu 1.2.2 : le dispositif de gestion des conflits est fonctionnel												
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables			
			2021	2022	2023	2024	2025					
1.2.1.	Taux des organes de gestion fonctionnel											
1.2.												

Objectif stratégique 1.3: Renforcer les mécanismes traditionnels et endogène de prévention et de gestion des conflits locaux									
Effet attendu 1.3.1 : Les mécanismes traditionnels et endogènes de gestion des conflits locaux sont renforcés									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
1.3.1.1	Taux de résolution des conflits locaux par les mécanismes traditionnels et endogènes								
2.2.									
Effet attendu 1.3.2 : les mécanismes traditionnels et endogènes sont valorisés									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
1.3.2.1	Disponibilité d'un référentiel national sur les mécanismes traditionnels et endogènes								
1.2.									
Axe stratégique 2 : le renforcement de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme									
Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir le dialogue intra et interreligieux, intercommunautaire et la paix									
Effet attendu 2.1.1 : le dialogue intra et interreligieux est promu									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
1.1.1.1	Le niveau de participation (quantité et qualité des participants) des communautés religieuses aux rencontres intra et interreligieuses								
	Taux de réduction des conflits intra et interreligieux								

	Proportion de personnes accordant une confiance aux membres d'une autre communauté								
	Le nombre et le niveau de participation des communautés religieuses aux travaux d'intérêt commun								
Effet attendu 2.1.2: le dialogue intra et intercommunautaire est renforcé									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
2.1.2.1	Nombre de rencontres intra et intercommunautaires tenues					EA2.1.3 :			
Effet attendu 2.1.3: l'acceptation de la différence est renforcée									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Le taux d'évolution des actes d'intolérance dénoncés								
Objectif stratégique 2.2: Promouvoir le civisme et l'éducation à la citoyenneté									
Effet attendu 2.2.1 : le civisme est promu									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
2.2.1.1	Taux de participation dans la promotion du civisme								
2.2.1.2	Taux de civisme fiscal								
2.2.1.3	Taux du civisme routier								
2.2.1.4	Taux d'accident de circulation								
Effet attendu 2.2.2 : l'éducation à la citoyenneté est renforcée									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
2.2.2.1	Tenue régulière de la semaine nationale de la citoyenneté								

2.2.2.1	Taux de participation dans la promotion de l'éducation à la citoyenneté								
Objectif stratégique 2.3: Prévenir l'extrémisme violent									
Effet attendu 2.3.1 : la prévention de la radicalisation est renforcée									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
2.3.1.1	Nombre de discours haineux signalés								
2.3.1.2									
Effet attendu 2.3.2 : : la prévention de l'extrémisme violent est renforcée									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
2.3.2.1	Nombre de cas d'extrémisme violent signalés								
2.3.2.2	Nombre de cas d'attaque déjoués								
2.3.2.3	Nombre de PDI								
Objectif stratégique 2.4:									
Effet attendu 2.4.1 :									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
2.3.1.1									
2.3.1.2									
Effet attendu 2.4.2 : :									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		

2.3.2.1									
2.3.2.2									
2.3.2.3									
Axe stratégique 3 : le renforcement du dialogue social et de la lutte contre l'exclusion									
Objectif stratégique 3.1 : Identifier et promouvoir les valeurs communes du vivre-ensemble									
Effet attendu 3.1.1 : les liens sociaux et le vivre-ensemble sont renforcés									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
3.1.1.1	Taux de participation aux journées des communautés								
3.1.1.2	Disponibilité d'un répertoire des valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble								
Effet attendu 3.1.2:									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
Effet attendu 3.2.2 : les inégalités sociales sont réduites									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
3.2.2.1	Taux d'accès des personnes indigentes aux fonds nationaux de financement								
OS3.3: renforcer l'unité nationale et le sentiment patriotique									
Effet attendu 3.3.1 : l'unité nationale est consolidée									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Indicateurs d'effet								

	proportion des institutions qui assurent la montée des couleurs								
	proportion des actes d'incivisme commis par la population								
Effet attendu 3.3.2 : le sentiment patriotique est renforcé									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Indicateurs d'effet								
	niveau du sentiment d'appartenance au même pays								
	tenue régulière de la fête nationale								
	niveau de connaissance des valeurs patriotiques								
	niveau de sacrifice et de dévouement pour la patrie,								
	indice de perception de la corruption sont les indicateurs retenus								
Axe stratégique 4 : le renforcement de la coordination et des capacités des acteurs									
Objectif stratégique 4.1 : renforcer les capacités des acteurs et structures de coordination des actions de cohésion sociale									
Effet attendu 4.1.1 les capacités techniques des acteurs de coordination des actions de la cohésion sociale sont renforcées									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
3.1.1.1	Taux d'exécution des programmes d'activités								
3.1.1.2									
Effet attendu 4.1.2: EA4.4.2 : les capacités opérationnelles des structures de promotion de la cohésion sociale sont renforcées									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Taux de satisfaction des acteurs de la coordination								
Objectif stratégique 4.2: renforcer la coordination des actions de cohésion sociale (observatoire									

Effet attendu 4.2.1 :la coordination des actions de la cohésion sociale est renforcée									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
4.2.1.1	Existence d'un observatoire national de la cohésion sociale opérationnel								
4.2.1.2	Disponibilité des données statistiques de qualité sur la cohésion sociale								
Axe stratégique 5 : pilotage de la stratégie									
Objectif stratégique 5.1 :Assurer le fonctionnement des instances et des organes de pilotage									
Effet attendu 5.1.1 : Les instances et les organes de pilotage sont fonctionnels									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Niveau de fonctionnement des instances et des organes de pilotage								
	proportion des sessions tenue dans les délais								
Objectif stratégique 5.2 :Planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre de la stratégie									
Effet attendu 2.2.1 : Le dispositif de suivi-évaluation de la stratégie est efficace									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Nombre de rapports produits dans les délais								
	Disponibilité du PTA								
OS 5.3 : Renforcer les capacités des acteurs de pilotage et de suivi									
Effet attendu 5.3.1 : Les capacités techniques, matérielles, logistiques et financières des acteurs et des structures sont renforcées									
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables
			2021	2022	2023	2024	2025		
	Niveau d'équipement des structures								

	Part du budget alloué au fonctionnement des structures de coordination									
OS 5.4 : Assurer une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs de mise en œuvre										
Effet attendu 5.4.1 : La SNCS est mise en œuvre de façon efficace et efficiente										
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales Stratégie					Source de vérification	Responsables	
			2021	2022	2023	2024	2025			
	Taux d'exécution physique annuelle									
	Taux d'exécution financière annuelle									
	Taux de mobilisation du budget de la stratégie									